Quatrième Année — N° 148 | Eur Gwennek - Cinq Centimes | Samedi 27 Juillet 1907

JOURNAL RÉGIONALISTE HEBDOMADAIRE de la BRETAGNE et des Bretons Emigrés

ABONNEMENTS :
FRANCE . . 1 an. . 3 fr. 50
ETRANGER. — . 5 —
Avec "Ar Vro" Revue Mensuelle
FRANCE . . 1 an . . . 5 fr.
ETRANGER. — . . . 9 —

Les Abonnements sont payables d'avance

Tout changement d'adresse sera accompagné de 0 fr. 50 cent. en Timbres-Poste.

Ar Bobl

"Evid ar Vro dre ar Bobl" — "Frankiz da beb Barn!"

Directeur : F. JAFFRENNOU "Taldir"
Secrétaire de Rédaction : Léon LE BERRE "b Alor"
Administrateur : Louis GOURLET. | Correspondant Central : Jean SOLU.

Rédaction et Administration
Avenue de la Gare, CARHAIX
CORNOUAILLES

TARIF des INSERTIONS
Ann. et Recl., 4e p. 0 f. 20 la ligne
— 3e — 0 25 —
Chronique Locale 0 50 —
En Echos. . . . . 0 75 —

ON TRAITE A FORFAIT
Nos annonces sont reçues par les Agences de Publicité, ou directement à nos Bureaux.

Les manuscrits ne sont pas rendus

« Bera, Laez, ha Librente. »
Giriou lavarel gant AN TOUR D'AUVERGN

Ar Votadegou-Kanton

EUZ DISUL KENTA 28

Eun neubeud sizuniou zo, hon deuz tremenet ar rêvu ama var ar gandidaded a ia da vond var ar renk, disul genta, evid beza konsaillerien jeneral. N'hon deuz komzet nemed neubeud deuz ar re en em zoug evel konsaillerien arondisamant. Perag ? A ratoz kaër. Ar votadegou evid ar c'honsaill jeneral o deuz evid an dud eun tammik interest bennag c'hoaz, mez re ar c'honsaill arondissamant, en gozik kemend lec'h, na reont ket nemeur a drouz, forz zo d'an èlektour piou a dremeno, pe ar gwen, pe ar ru, pegwir nag an eil nag egile, epad c'houec'h vloaz, na vo klevet kozeal divar e benn.

Na vo ket klevet na pegoulz e vo bet er bodadennou, na petra en do lavaret. An dra-ma, en gwirione, a ve diez awalc'h da glevet, rag peurvuia eur c'honsailler mad a arondissamant a renk beza dizisk hag abaf awalc'h evid respont *amen* da gemend a lavar an aotrou souprefet eur penn gall bennag hag a gomand var ar c'honsaill arondissamant, evel ma c'hourç'hemenn ar prefet var ar c'honsaillou jeneral. Ze zo kaoz na gever, a-wechou, kandidat a-bed da vond var ar renk, test a ze eo kanton Huelgoat, brema zo tri bloaz. Ar Bocher, deuz Skrignak, na oa hanvet nemed en eil tro, evel en despet d'ean ha d'an elektourien, pere a oa chomet kazi holl er gear.

Ar paour kez konsailler arondissamant a dremen evelse en e dammik karg, dizeblant awalc'h, ha dichipot. N'eo ket red d'ean foueta kalz a voni, nag ober diskouriou kaër, na rei kalz a "bognemains"; gwir eo, sod a ve oc'h hen ober, pegwir ne douch liard a-bed epad e c'houec'h vloaz servich.

E-lec'h sklabea arc'hant etre an deputeed kof braz a zo o fleria er Palez-Bourbon gant o femp mil skoed ar bloaz, gwelloc'h a vije bet lezel o gopr d'ezo da dri mil skoed evel araok, ha rei eun tam "gwerz butun" bennag d'ar c'honsaillerien jeneral ha d'ar c'honsaillerien arondissamant, pere a ro o foan evid netra, hag a zispign deuz o godel o-hunan.

Gwir eo : eun enor eo mond da Gastellin, pe da Wengamp, da Gemper, da Sant-Briek, pe da Wened, diou pe deir gwech ar bloaz, hag an enoriou a ranker o faëa. Eun enor eo ive gallout lakat eun hevelep titr var e gartennou bizit, gallout, dre an titr-ze, beza deleget senatourel, ha mond da heuil liviten ar prefet pa 'n em gav mare ar c'honsaill revizion...

***

Mez awalc'h a farserez : komzomp brema gant eun tammik muioc'h a barfetegez var ar gistion.

Ar prefedou hag ar souprefedou o deuz kemend a aoun da goll al loden vraz a zo roet d'ezo da zibri en baill ar gwellien, kemend o deuz aoun na zeufe ebarz ar c'honsaillou jeneral tud kapabl awalc'h ha dishual awalc'h da lavaret d'ezo *holla!* pa waskont re war gouk ar vroiou int karget da vêsa, ma ra ar fonksionerien-ze o fosubl evid kaout, a du ganto, kandidaded *ofisiel*, da bere a ve roet eur bern arc'hant evid tremen, gant ma voint bepred, eur wech eat ebarz, nasket korf hag ene deuz ordrenansou potred o c'hasketennou fleur gwen hag o sabrinier karton.

N'euz den a-bed war an douar a zigas d'in muioc'h a rukun evid ar Breton diskiant ha diskrupuill awalc'h evid mont da gandidat ofisiel gant eur prefet, var digare m'en do digantan, easoc'h eged eun all hag a vo eneb, faveuriou ha sikouriou evid e ganton. Mil gwech eo gwell chom pabour heb faveuriou kestet, eget dont pinvidik en eur ziski bale var ar c'hrabossou.

En tud ar sort-ze, karakteriou sempl hag ambisius, ken prest da blega izel dirag o frotektored evel int prest da frêa var ar re a zo kouezet dindanno, en dud-se 'ta, ar gouarnamant horrupl ha divreton a c'houzanvomp hirio en Frans, a gavo bepred e wella mevelien da ober seurt a garo, rag ar re-ma, choazet gant ar prefetti pe ar souprefetti, harpet gant kement fonksionaër, skolaër, fakteur ha rasker-hentchou a zo dre ar c'houtre, na vo nemed eur sklavour keaz, kollet gantan e c'hoant e-unan evid lakaat en he flas c'hoant e Vestr, c'hoant e Rener.

Dao eta, ar re a gar gwelet Breiz o tond da veza lipr ha digabestr, dao bepred d'ar gandidaded sikouret gant ar prefedou. Deuz ar re-ze n'euz ket ezom ken. Kandidaded difourm ha dijal, dishual deuz ar partiou, a fell voti evito : mar n'euz ket ar sort-se var ar renk, chom heb voti evid forsi ar *c'handidat donv* (le candidat domestique) da zond eur wech-all c'hoaz var ar renk, evid m'en do ar vez da nompaz tremenn nemed gant *majorité relative*.

JAFFRENNOU.

Les Japonais à Brest

S'il est humiliant pour la Bretagne Bretonnante de se voir tenue à l'écart, lorsque la France officielle reçoit dans une de ses rades, des vaisseaux Britaniques ou Américains dont les équipages sont en grande partie composés de Celtes d'outre mer, je ne saurais trop engager les vrais Bretons, qui sont les représentants les plus qualifiés de la civilisations Blanche, à regarder d'un œil défiant les marins et les officiers Nippons qu'on va leur servir à Brest. On va célébrer à Brest les bienfaits de l'Entente-Franco-Anglo-Japonaise écrivent les feuilles à la solde de la Maçonnerie Universelle.

Les gros bonnets de l'ancien groupe opportuniste : MM. Rouvier et Constans ne nous ont-ils pas enseigné, récemment, en envoyant M. Etienne comme plénipotentiaire officieux à Kiel et à Berlin, qu'ils ne s'en remettent plus à la France officielle pour défendre des intérêts qui ne sont pas plus respectables que ceux du peuple Breton ? Pourquoi n'aurions nous pas les mêmes droits et les mêmes devoirs que les Méditerranéens lorsqu'il s'agit de l'Algérie et du Maroc, que les autres coloniaux lorsqu'il s'agit de l'Indo-Chine ?

Ce traité Franco-Japonais, dicté par les intérêts Indo-Chinois, et gros de périls pour la Métropole et pour nous petit peuple maritime dont le littoral sacrifié par l'Etat Français redeviendrait un superbe morceau, le jour où la maçonnerie Universelle réussirait à en faire don aux allemands comme rançon de Trieste et de la Méditerranée.

Le *Freeman* de Dublin déclarait, la semaine dernière, que John Bull, à la poursuite des *résultats immédiats* par les moyens les plus malhonnêtes, n'y avait pas vu plus loin que le bout de son nez en déchaînant le Péril Japonais — dont il est aujourd'hui l'otage — aux chausses de la civilisation Blanche.

Or, n'est-ce pas John Bull qui a opéré le rapprochement contre nature que l'on entend célébrer à Brest, en face de ces iles qui furent le plus ancien sanctuaire de la mentalité des Aryahs.

Les traités signés par l'Etat Français depuis qu'il obéit aux impulsions de la Maçonnerie Universelle, depuis qu'au dessus de Fallières, de Clémenceau et de Pichon, c'est un obscur Beauquier qui dicte à la France les volontés souveraines du Palais Gustiniani, nous les connaissons ces traités par leurs conséquences lamentables. Ces traités n'ont-ils pas amené la ruine du Midi Viticole et de plusieurs autres régions, en fermant tous les marchés de l'Etranger aux produits, pourtant sans rivaux et en si grande demande partout, du sol de France ?

Et, qu'on y prenne garde, ces Japonais que l'on ne fera qu'apercevoir à Brest nous reviendront, dans les fourgons de la Maçonnerie Universelle, le jour où la Bourgeoisie jacobine et réactionnaire se sentira débordée par les fureurs de la démocratie poussée à bout. Et c'est avec des Japonais que la Maçonnerie finira par exproprier en France le travail et la propriété indigènes.

En voyant défiler ces hommes jaunes encadrés par notre clique officielle à tout faire, que les prolétaires Brestois pensent un peu à leurs frères de misère de la Californie qui ont déjà à défendre leurs salaires contre l'invasion asiatique!

LIONEL RADIGUET.

Echos et Nouvelles

Une "Amicale Bretonne" à Saïgon

On nous écrit :

Le dimanche 9 juin se sont réunis pour la première fois dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Saïgon, les Membres de l'Amicale bretonne de Cochinchine "Le Biniou".

Une centaine de Saïgonnais : commis de l'arsenal, capitaines des messageries fluviales, colons, fonctionnaires, etc,, tous originaires de Bretagne, assistaient à la réunion.

M. Drouino, avocat, lit et fait adopter un projet de statuts.

Un comité provisoire est nommé, ainsi composé :

MM. Drouino, avocat, *président* ;
Labbé, électricien, *vice-président* ;
Perlié, commerçant, *tresorier :*
Madec, prof. au collège, *secrétaire* ;
Duchâteau, capitaine de port ;
Jacquenart, directeur de l'inscription maritime ; Legendre, juge de paix, *commissaires*.

La Société se propose, par des réunions périodiques, de créer, entre les Bretons, membres de l'Association, des relations amicales et des sentiments de solidarité.

Comme sous le régime du bon plaisir !

Qui a vu un manuel d'histoire à l'usage de l'école primaire, a pu constater souvent combien les passe-droits de l'ancien régime (charges, gratifications, pensions, etc.) y sont sévèrement condamnés, avec raison d'ailleurs.

Que dira l'histoire future des ventes de Croix de la Légion d'honneur opérées par le gendré de Grévy ? Que pourra bien conter aux écoliers à venir, le plumitif chargé de brosser à la légère la faillite du Panama, détenteur des petites économies ? Cette année, pour la rentrée des classes, les candidats au certificat d'études et au brevet élémentaire, ne trouveront-ils pas dans leur programme, un petit alinéa les mettant dans l'inqu.étude de savoir, si l'interrogation d'histoire ne portera pas sur un récent trafic de palmes académiques? Ce trafic est déféré paraît-il au juge d'instruction Boucard.....

Gageons que ce sont les ennemis de la 3e république qui ont encore mis la main au sac.... !

L'élevage du cheval breton

La Société des Agriculteurs de France a émis dernièrement les vœux suivants: 1° Que tous les étalons carrossiers normands ou vendéens soient retirés par voix d'extinction de dépôts bretons dépendant des circonscriptions de Lamballe et d'Hennebont ; 2° Qu'il soit mis chaque année un certain nombre de norfolks anglais à la disposition de l'élevage breton ; 3° Que tous les dépôts bretons soient seulement pourvus d'étalons norfolks bretons.

La Société Gratry

A la suite de l'adhésion donnée par le Souverin Pontife à la cause de la Paix lors du congrès de Milan, des catholiques ont voulu donner une impulsion nouvelle aux idées de fraternité et de justice entre les nations, idées qui sont à la base même du christianisme.

Dans ce but, ils désirent continuer et renforcer l'action commencée il y a a plusieurs années sous le titre de Société Gratry pour le maintien de la paix et l'établissement d'une union juridique entre les nations.

Ce faisant, ils entendent bien ne faire œuvre ni antimilitariste, ni antipatriote car ils ne veulent pas être des utopistes prétendant réaliser à brève échéance la paix universelle et voulant imposer un désarmement désastreux à leur nation. Ce qu'ils prétendent, c'est de s'efforcer de répandre partout les idées de concorde entre les peuples en éclairant l'opinion publique par des conférences, la publication d'ouvrages de propagande et d'un bulletin qui servira d'organe à la société. Ils veulent aussi agir sur les pouvoirs publics pour obtenir l'institution entre les nations de relations juridiques plus étroites.

La Société Gratry comprend des membres titulaires et des membres adhérents. Les premiers souscrivent les statuts et payent une cotisation minima de 5 fr. par an. Aux seconds il n'est demandé pu'une simple adhésion au programme et une cotisation de 2 fr. Les uns et les autres reçoivent le Bulletin.

Les adhésions et cotisations doivent être envoyées à M. Vanderpol, ingénieur, 40, rue Franklin, Lyon.

Syndicats maritimes

Les syndicats de marins de Bretagne et de Vendée viennent de s'organiser en une forte Fédération, qui englobe la très grande majorité des syndicats de marins bretons.

La presque totalité des chambres syndicales de marins du Morbihan a donné son adhésion à cette Fédération dont l'objectif est la défense des intérêts corporatifs des marins et, en premier lieu, le relèvement des pensions d'invalidité.

Ar Seitegved

Disul diveza, gwinierien parrez Aspirou, kichen Montpellier, a zo nem vodet holl en asamble, hag o deuz votet ar c'hemenn-ma :

« Tud Aspiran a gas da famillou a dud keaz a zo bet lac'het en Narbonn an testeni euz o c'harantez keuziet, hag a damall Clémenceau, aozer respontabl al lac'herez gouez-ze ; goulenn a reont ma vo lezet e frankiz gant Ferroul hag ar brizonerien all; goulenn a reont ma vo pardonet da soudardet paour ar Seitegved Rujumant Linen, kaset da Gafsa en eur vro klenvedus ; rei a reont o asantamant da gomite Argeliers, pehini a zo bet kalonek o tifenn eur gaoz enorus ».

Ia ! red eo anzao : Clemenceau ha profitourien ar Républik, evel Briand, pere a lavare n'euz ket pell c'hoaz, araok beza pignet er garg a vinistr, e oa red d'ar bobl diskenn er ruiou da zifenn e zroëjou, e oa mad d'ar soudarded chom heb tenna var o breudeur grevisted, ar memeuz tud diskrupuill ze, eur wech o deuz bet eur plas mad da viret, a chench lavar hag ober ken buan ha chench tok.

Hag e weler hirio an dra heuzus ma : eur rujumant soudarded iaouank, ganet ha maget en bro ar c'hreizdeiz, guinierien o zud, ha hi o hunan ive, a oa en em savet deuz an diranted a felle d'è lakaet anezo da leuskel tennou fuzuill var o broiz, hag o doa kriet d'o mestrou : « N'eo ket var hon zud e tennim, varnoc'h hu kentoc'h ! » Ha hi da vond er-meaz ar c'hazern holl asamblez, armou ganto. Mez Clemenceau, memez-tra evel an holl gouarnourien all, n'eo hardi nemed pa ve gwarantet mad dreg ar c'hanoliou ; pa zantont n'int ket difennet gant korfou ar sklavourien, ar varmouzien goz ec'h int a zeu ken aounik ha bugaligou.

Clemenceau a gemeraz aoun en eur welet emzao ar Seitegved : mar grache ar réjimanchou all evel se, Clémenceau hag e vignoned ha zalechent ket da veza kaset d'ar groug. Hag evel eur gouarnour mad az eo, Clemenceau, dre c'hinou ar jénéral Bailloud, a lakeaz pedi hag aspedi ar soudarded dizent da rantreal el lezen, o prometi d'ezo ne viche great droug a bed d'ezo ma karchent plega.

Ar bromesa a oa skler : ar soudarded, p'o doa diskuezet o mennoz, a gonsantaz plega ha distrei « d'ar marchosi.»

Neuze e oant dizarmet : ar bolodou a oa koachet diouto ha pa ne oant ken danjirus, e oa lavaret d'ezo, bepred deuz peurz ar republik :

« Brema n'allet ken chom en ker Agde. Evid kastiza ahanoc'h, e vefot kaset d'an Tunizi. »

Hag ar paour keaz tud iaouank-ze, koupabl deuz petra ? Da veza re garet o bro hag o zud ! a zo brema evel galeourien dindan heol tom ru an Tunizi : ar re a dlee beza liberet d'an 12 a viz gouere a zo bet dale'het eno ive !

An holl dud a galon a gemer truez deuz o stad, hag a c'houlenn ma vent digaset buan var o c'hiz. Awalc'h o deuz gouzanvet evelse. Awalc'h en deuz diskuezet Clemenceau, penoz evid chench hano, gouarnament Bro-C'hall, pe vo impalaërez pe rouantelez pe republik, a vo ato gwaskërez.

FANCH.

UNE ÉVOLUTION SIGNIFICATIVE

Rien de plus symptomatique des transformations sociales de notre temps que la création décidée pour octobre prochain d'un « Institut économique », à l'école préparatoire de Sainte-Geneviève.

L'école Sainte-Geneviève, c'est « la rue des Postes », la fameuse école d'où sont sortis par centaines, depuis un demi-siècle, ingénieurs et officiers, polytechniciens, centraux et saint-cyriens. C'est là que se pressait l'élite de la jeunesse française, appartenant par la naissance à l'aristocratie ou à la haute bourgeoisie, et ne concevant pas que l'on pût servir mieux son pays qu'en lui offrant son épée ou son intelligence, joyeusement disciplinée.

Aujourd'hui, dans les mêmes milieux qui avaient gardé, semple-t-il, quelque chose de l'âme féodale et guerrière des aïeux, une évolution se prononce. Est-ce l'influence de l'américanisme ? le désir de la fortune ? ou plutôt ne serait-ce pas l'impatience du joug de l'Etat appésanti sur la conscience de ceux qui ont rêvé de servir la France ? Probablement chacun de ces motifs entre pour quelque chose dans le résultat : les jeunes gens de l'élite sociale vont, en grand nombre, se détournant des carrières militaires et administratives vers l'industrie, le commerce, l'agriculture, la finance.

Plusieurs déjà y sont entrés. Dans vingt ans, c'est là que l'on trouvera les plus grands noms de France, et ce que Le Play appelait justement « les autorités sociales ». Ce n'est pas, au surplus, une diminution : commerce ou industrie ne font plus « déroger » personne, si du moins ceux qui s'y livrent ont le souci, non seulement de s'instruire de la technique du métier, mais encore d'acquérir la formation générale et la haute valeur morale, chrétienne même, qui sont indispensables à de futurs « dirigeants ».

Les écoles existantes (Paris, Bordeaux, Dijon, Le Havre, Lille, Lyon, Marseille. Montpellier, Nancy, Nantes. Rouen) ne formaient que des commerçants ou des indus-

---

Feuilleton du Journal "*AR BOBL*" 34

Le Portrait de la Chambre Rouge

par Pierre D'ARLAY

— Moi ! pas du tout.

— Moi non plus, j'aurais recommencé le lendemain.

— Tu ne sais rien des échos de Tréveneuc ?

— Non, je n'ai pas quitté le château et, hier, ton père et M. de Penhoël ont oublié de nous les redire.

— M. de Penhoël ? C'est à son sujet que les bonnes langues se délient...

— Que dit-on ? demanda curieusement Rosenn.

— On prétend que Madame de Germandré va l'adopter la semaine prochaine, et la semaine suivante il demandera la main d'Alix de Villeperdrix qui lui sera accordée, de sorte que nous verrons le mariage vers la fin du mois.

Rosenn partit d'un éclat de rire à ce racontar qu'Yvonne lui transmettait de l'air le plus sérieux, mais ni l'une ni l'autre ne soupçonnait le point de départ de ces informations véridiques. La comtesse de Villeperdrix eut été moins ignorante.

L'adroite personne pensait que la suggestion est une bonne chose, toujours. Livrer une idée au public réussit parfois, car une opinion, qui a la majorité pour elle, arrive à s'imposer nette aux intéressés.

— Notre bon Tréveneuc ne perd pas ses habitudes, je le vois, dit Rosenn riant toujours. Ma tante Almaïde trouverait dans ces bavardages la raison d'être de ses inquiétudes.

— Voyons les inquiétudes de Madame Pluchot. Et d'abord, soyons polis.., Comment se porte ta tante ? Puis explique-moi la cause de ses soucis.

— Ma tante va beaucoup mieux ce matin, je te remercie. Quand à ses craintes, elle pense que l'on va commenter à l'envi la visite de M. de Penhoël à mon père, et l'invitation qui en a été la suite.

— Bah ! personne n'y prendra garde l'attention des curieux étant fixée sur une autre piste.

— J'en suis bien aise.

— Parle-moi de votre soirée d'hier...

— Elle a été très intéressante. Ton père nous a raconté beaucoup d'histoires et de légendes.

— Ne les répète pas, de grâce ! Je dois les savoir. C'est tout ?...

— Mais, oui... chacun a mis son mot tour à tour ; je ne vois rien à dire de particulièrement intéressant.

Yvonne se pinça les lèvres.

Rosenn occupée à se coiffer ne la voyait pas.

— C'est bien, dit en elle-même la rusée, le moment des confidences n'est pas venu. Garde ta joie, Rosenn, pour la savourer dans ton cœur. Je serais là si tu connais l'heure des larmes !

Après le déjeuner, les deux jeunes filles, avec l'assentiment de M. de Boisgenest, se préparèrent à partir pour la ferme de la Lande-aux-Pierres.

Madame Pluchot ne quittait pas encore son appartement, mais elle avait su par Bertilde, son reporter fidèle, la chronique de la soirée de la veille. La camériste, aux aguets, s'était appliquée à surveiller Bertrand. Elle put raconter que ce jeune homme, vraiment fort joli garçon, tout-à-fait distingué, avait récité des vers et chanté comme Gueymard de l'Opéra. Elle ne comprenait pas comment Monsieur le comte, le beau-frère de Madame, recevait de tels hôtes, à moins que Monsieur le comte n'eut des intentions... Dans tous les cas, Mademoiselle avait l'air transporté, défilant ses plus beaux morceaux sans jamais être lasse.

Tout ce verbiage eut pour résultat de porter au plus haut point l'aigreur de Madame Almaïde. Son rhume allait mieux ; grâce à la châleur de la saison, elle déclara pouvoir quitter sa chambre pour aller passer la journée dans le petit boudoir que Rosenn avait au premier étage, à côté de son appartement. Elle espérait, en l'absence de sa nièce, causer longuement avec son beau-frère et lui montrer l'inconvenance des procédés dont on usait envers ce pauvre Lemarchais, vraiment victime de sa confiance.

Mais hélas ! Almaïde prenait juste au rebours les intérêts de son protégé. Le Comte, nous l'avons dit, avec la tournure de son caractère, n'aimait point les observations. Celles de sa belle-sœur le confirmèrent, tout simplement, dans son projet d'agir à sa guise et d'inviter Bertrand, plus souvent peut-être qu'il ne l'eût fait, à la seule fin de ne pas avouer son imprudence, la lui eut-on clairement démontrée.

— Mais si votre fille s'éprend de ce garçon, très séduisant après tout ! s'écria Madame Pluchot, hors d'elle-même.

— Ma fille est fort raisonnable, je l'ai sérieusement élevée, je vous prie de le croire. Elle connait mes projets à son égard.

— Est-ce que votre éducation sérieuse pourra lutter contre l'inclination de son cœur ? dit, en ricanant d'une façon fort irrévérencieuse, Madame Almaïde.

— Prenez-vous ma fille pour une coquette au cerveau romanesque ? répondit le comte avec hauteur.

Une altercation était imminente, si l'on continuait sur ce ton. Mais Monsieur de Boisgenest, tout en étant très entêté, possèdait un tact exquis, une éducation parfaite.

— Ma sœur continua-t-il, plus calme, votre indisposition vous rend nerveuse et tout ce qui vous agite pourrait l'aggraver. Je vous prie de compter sur moi, en ce qui regarde Rosenn. Je n'ai point jusqu'ici failli à ma tâche.

Alors, prenant le journal du jour, le comte en commença la lecture, soulignant ça et là quelques articles.

— Aristide a interrompu fréquemment le ministre, dans la discussion sur les oléagineux, dit-il tout à coup.

— Il ne se fait faire que ça, murmura entre ses dents Madame Pluchot, de très mauvaise humeur.

Tandis que les deux antagonistes menaçaient de passer, en tête-à-tête, une peu agréable journée, Rosenn et Yvonne, la joie au cœur, s'en allaient par le sentier pittoresque qui conduisait à la ferme des Landes.

Hervine les suivait chargée d'un panier de friandises pour le petit blessé.

Au lieu de suivre la route, les piétons prenaient tout droit, depuis le château, un raccourci sous les futaies. La sente, à peine dessinée à cette époque de l'année, envahie par les mousses et les herbes touffues, était douce aux pas comme un velours. Des insectes de toutes les formes se suspendaient aux brindilles, aux bruyères fines d'un vert tendre, sur lesquelles dansaient des rayons de soleil. Puis les jeunes filles traversèrent des prairies, fraichement coupées, encadrées de grandes haies mêlées d'aulnes ou d'ormeaux, se penchant sur les chemins encaissées sous des berges fleuries.

On allait ainsi, descendant toujours jusqu'au fond d'une étroite vallée, dont le bout en entonnoir finissait à la ferme, ombragées de chênes centenaires au bord d'un ruisseau jaseur. L'eau retombait en cascatelles, du sommet de la Lande, que les genêts couvraient d'un voile d'or.

Leur parfum miellé embaumait l'air. Le regard se reposait sur cette nappe étincelante et plus haut, à travers des bouquets de chênes nains, poussant ça et là sur le sol caillouteux, les grandes pierres druidiques se profilaient, tantôt sur la verdure, tantôt sur les lambeaux de ciel bleu. Les abeilles, par milliers, mêlaient leurs bourdonnements à ceux des vagues lointaines, qui clapotaient avec un bruit cristallin contre les recifs de la grève.

Odette, la femme d'Yvon, le fils aîné du fermier des Landes, reçut les visiteuses avec reconnaissance. La pauvre créature avait beaucoup pleuré, mais le docteur s'était montré très satisfait de son opération et le petit Binnik souriant, jouait et se servait, faute de mieux, de son bras valide.

Yvonne avait envie d'aller se promener dans la Lande ; son amie y consentit volontiers ; congédiant Hervine, il fut décidé que la fermière, après le retour des jeunes filles, les ramenerait à Penhoël, et laisserait son petit garçon sous la garde de la vieille mère d'Alain.

Les menhirs se dressaient à vingt minutes de distance. Derrière la ferme, on traversait une prairie en pente, puis le champ des genêts fleuris et, sur la surface plane qui précédait le rivage de la mer, on apercevait les vieilles pierres.

Yvonne et Rosenn partirent suivant un chemin à travers la prairie. Il continuait sous les genêts et là, les jeunes filles eurent un éblouissement.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec M. Henri Gautier, éditeur, Paris.

triels selon les méthodes officielles. L'Institut économique de « la rue des Postes » joindra à la science proprement dite l'enseignement qui fait « les hommes ».

JOSEPH DENAIS-DARNATS.

Ar Votadegou - kanton

EUZ AN 28 A VIZ GOUERE

MORBIHAN

Sethu ama hanoiou ar gonsaillerien jeneral euz ar Morbihan hag a ia var ar renk a-nevez :

Sant-Ian Brevelay : Kont Lanjuinais depute, rener ar c'honsaill ; *Ploermel* : Doktor Guillois, maër Ploermel. *Pluvigner* : Jul Keroallan ; *Pont-Skorf* : Louis Guyomar maër Guidel ; *Gourin* : Rouxel Lescouet maër Gourin ; *Lokmine* pe *Logunec'h* : Lambilly ; *Pontivy* : Kervenoaël ; *Muzillac* : Mauduit ; *Kestembert* : Roger de Sivry ; *Gwened* : Mauris Buguel.

Kalz euz ar re-man n'o deuz cneber a-bed.

En kanton ar Faouët daou a zo var ar renk evid bout konsailler arrondissamant : Fransou Sylvestre, ha Mathurin Piccarda.

Il va charger !

Nous recevons la lettre suivante :

Mon cher « Professeur »,
(J'allais écrire magister),

J'ai trouvé, dans mon courrier de ce soir, une lettre d'un ami de Rennes, m'annonçant que le dernier numéro d'*Ar Bobl* s'entretenait de ma grrrande personnalité....

« *Ar Bobl* » : *Le Peuple*, si je ne m'abuse ; il existait donc un organe de ce nom ? Oui, sans doute, puisque mes recherches à ce sujet furent couronnées de succès. Mais combien, mon cher Directeur, m'auriez-vous évité de courir, en m'adressant — comme je l'avais fait — un numéro de votre hebdomadaire.

Vous ne me connaissez pas, écrivez-vous. La mémoire vous est peu fidèle. A moins que l'ingénieur Berthou, en parlant de moi, n'ait avancé un jour votre nom pour se donner une contenance : « Je dois à l'obligeance de mon ami Jaffrennou l'envoi d'un article intitulé : « Bardes et Bardisme », publié dans le *Réveil* du 13 août, et dans lequel je suis encore pris à partie.... etc.... (Mon nom s'étale ensuite en toutes lettres). » (*Moniteur des Côtes-du-Nord*).

Mais je ne m'arrêterai pas à discuter un fait de si minime importance, ni à critiquer votre style si courtois, si pittoresque et si châtié : phrases courtes, en général — la première n'a que douze lignes....

Et votre opinion sur les pseudo-savants, comme elle cadre bien avec le sujet traité. Que faites-vous donc pour ne citer qu'un exemple, de La Tour d'Auvergne-Corret, dont les idées sont vôtres puisque votre journal reproduit son image ? Il vous apprendrait, si vous l'ignorez, ce que notre France deviendrait si chacune de ses régions s'offrait un dialecte.

Quant à votre aimable plaisanterie, à propos des Kymris, Phéniciens, etc..., croyez-vous que je n'eusse pu la compléter, en y ajoutant les Namnètes, Diablintes, Curiosolites, Ambiliates, mais je craindrais d'ennuyer vos lecteurs en continuant aujourd'hui ces citations d'un autre âge.

Pourquoi dénommez-vous *aussi* " idées très générales " celles qui ne sont pas conformes aux vôtres ? Auriez-vous *aussi* (1) la prétention de m'apprendre à lire après m'avoir donné une leçon de français dont je n'ai cure, venant de vous. Vous n'avez donc pas su distinguer, mon cher, la faute grammaticale de la « coquille » du typo.

Devant une semblable confusion, on pourrait supposer que vous n'avez jamais publié trois lignes (2). Si j'avais le temps de fouiller " Ar Bobl "... Mais j'ai d'autres chats à fouetter.

Il ne me suffit pas, croyez-le, pour faire mienne cette affirmation, de découvrir dans un ouvrage qu'en 409, Conan Caradog, " né à la fin du IVe siècle ", gouvernait pour les Romains l'Armorique depuis 26 ans.

Mais j'abuse...

Ne croyez-vous pas qu'avant de continuer, il serait plus logique de reproduire dans " Ar Bobl ", la lettre publiée par le " Nouvel Avenir Morlaisien " sous ma signature ? Les lecteurs pourraient alors, en connaissance de cause, juger la portée de vos critiques.

Comptant sur votre courtoise loyauté pour l'insertion de cette lettre, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes civilités confraternelles.

JOSEPH CHEREL.
10, Rue d'Algésiras, à Brest.

(1) Admirez ce style. (2) Il faut être Chérel pour le supposer. J'aligne des lignes de journaux depuis 12 ans.

Enfin, voilà M. Joseph Chérel satisfait. Il avouera que je suis de bonne composition tout de même pour ouvrir les colonnes d'*Ar Bobl* à ses moqueries soi-disant pleines d'esprit, émaillant d'une réponse qu'il se plait à présenter comme un modèle du genre clair et concis, mais dont les phrases sont si courtes qu'elles en sont totalement incompréhensibles.

Lorsqu'on a, comme M. Joseph Chérel, la prétention d'accourir du bout de l'horizon pour écrabouiller le mouvement fédéraliste breton, on se précautionne, et l'on s'arme d'autres connaissances que les siennes sur la matière, on apprend le breton d'abord, et surtout l'on choisit d'autres arguments que ceux contenus dans cette " réponse " qui forcerait à pleurer sur le cas pathologique de M. Chérel, si elle n'obligeait surtout à faire éclater de rire. Ah, ces Diablintes ! ces Ambiliates ! Qu'ils sont bien à leur place dans cette rue qui se nomme Algésiras.

Qu'ils y restent donc, et que M. Joseph Chérel écoute un conseil. Qu'il retourne *fouetter ses autres chats*, ainsi qu'il s'exprime, mais qu'il n'essaye pas d'exercer sur les bardes ses talents de " castigateur ", que nous ne tenons point à apprécier.

TALDIR.

KAOZEADEN

Var al Labour-Douar hag ar pez a zell outan

An eost hag ar mod gwella evid ober eur bern plouz.

Poent a ve dastum an ed pa c'heller troc'ha eur greunen gant an ivin.

Abaoue implij an eosterezed, a droc'her an ed rez d'an douar ar muia posubl, evid kaout muioc'h a blouz.

En meur a gontre, a droc'her an eost gant an dorn, ar c'holo a ve troc'het en dredéren pe en hanter deuz e uhelder. Er c'hontreou-ze, an ed a ve dornet gant freillou, gant ar mean-ruill, gant kezek pe gant muled ; ar plouz a zo neubeutoc'h dioutan war al leur hag a zo easoc'h dorna.

Ar c'holo chomet er park a ve troc'het divezatoc'h, mez er mare-ze, ne dalvez ket kalz a dra.

An ed, eur wech troc'het, a jom ledet war ar park eur maread, goude e ve endrammet ha berniet. Al labour-ze a zo founnuz pe difoun, hervez an amzer a ra.

Gant implij an eostorez-liammerez, an endramm na ve ket gret, an ed a gouez a ve liammet gant an ijin ha berniet dustu. an dra-ma a zo eun espern amzer hag arc'hant.

Eun neubeud deiziou goude, pa ve sec'h mad ar berniou, e vent karget war girri braz ha kaset d'ar veredi, elec'h e vent koachet ebarz eur c'hranj, pe en eul lec'h bennag all, war al leur, a verniou braz ha uhel.

Ar berniou a ve great rond pe hir. Al labour-ze a dle beza great gant evez, hervez ma chom ar berniou war al leur pell pe neubeud.

Ar berniou, pere a dle gortoz pell araok beza dornet, a ve gret rond, uhel ha ledan.

Ober ar berniou war eul lec'h sec'h hag uhel, elec'h na jom ket an dourglao da boulla. Lakaat dindan fagot, plouz kolza pe plouz kerc'h.

An orzennou a dle beza berniet mad, hag an toc'hod er c'hreiz. Ar berniou ed o deuz aliez eiz pe nao mêtr uhelder.

Ebarz eur bern ed a zo awechou pemp mil orzen, deuz ar pouez a ugent da bevar lur varnugent pep hini ; ar pez a ra tre tout kant mil lur. Ar berniou ed a dle beza goloet mad pa dleont chom pell er parkeier. Ar gwella golo eo an hini gret gant plouz segal.

Kemer soagn deuz an ober-ze : rag an disterra si a c'hallfe digas kalz a gollou.

AR MEDER.

AN DEMEZIOU

D'ar meurz 6 a viz Eost e vo eureujet en iliz Karnoët, Iann-Mari Jegou deuz Plourac'h, gant an dimezel Mari Skouarnek deuz Karnoët. Al lein-eureud a vo servijet er Ginkis-Karnoët.

***

D'al lun 12 a viz Eost e vo eureujet en iliz Keraez an Aot. François Ar Bihan gant an dimezel Maria Ar Roux. Al lein eureud a vo servijet en ti Baron.

***

D'ar meurz 6 a viz Eost e vo eureujet en iliz Karnoët, Guillerm Ar C'horre gant an dimezel Françoise Ar C'horre. Al lein eureud a vo servijet en Kernon.

AR SERVICHOU-BRAZ

Eur servich braz a vo kanet en iliz Plourac'h d'ar meurz 6 a viz Eost evid repoz ene Jozefin Kenec'hdu. Al lein de ha bla a vo gret en Merdy-an-Dour.

KELEIER

Kerne - Uhel

KERAEZ

La fête des écoles laïques. — La fête donnée, dimanche, en l'honneur de l'école laïque, a obtenu son succès habituel.

Dès une heure, les enfants des écoles, conduits par leurs maîtres, viennent se ranger au pied de la statue de La Tour d'Auvergne.

On distribue des insignes tricolores, tandis que les clairons de la compagnie de pompiers sonnent le rendez-vous.

La vaillante musique indépendante prête son concours à cette fête, qui a lieu sous la présidence de M. Lancien, maire et conseiller général.

Dans les rues, beaucoup de monde. Les garçons marchent crânement, les fillettes cadencent le pas d'une façon charmante.

Il est deux heures quand le cortège arrive aux halles, décorées brillamment.

Les pompiers, forment la haie, sous les ordres du lieutenant Le Clech.

La musique, sous la direction de son sympathique chef, M. Le Troadec, se fait entendre. Puis les binious prennent place et les danses enfantines commencent.

Une tombola de livres de caisse d'épargne est tirée au profit des élèves pauvres des écoles. Auparavant M. Lancien, président de la fête, prononce quelques paroles. Deux gracieuses fillettes, Mlles Raymonde Bernard et de Jaegher tirent les numéros, et chaque gagnant vient recevoir sur l'estrade un bon, soit de 15, 10 ou 5 francs.

Enfin, l'heure du départ et de la dérobée finale sonne ; la musique prend la tête et le défilé du retour se fait sur la place de la Mairie ou a lieu la dislocation.

Le Comité remercie vivement les donateurs grâce à la générosité desquels la tombola a pu être organisée. La place nous manque pour publier leurs noms.

— *Acte de devouement.* — L'autre soir, tandis que le train venant de Morlaix arrivait en gare, un individu, pris de boisson, fit un faux pas et se trouva projeté sur la voie

Les personnes présentes poussèrent un cri d'effroi. Le train était à quelques pas. M. Jouanjan, chef de gare, n'écoutant que son courage et au prix de sa vie, franchit d'un bond l'espace qui le séparait de l'individu et, d'une vigoureuse poussée, réussit à la projeter sur le quai et à lui sauver la vie.

Tous les voyageurs présents ne purent s'empêcher de féliciter chaleureusement le chef de gare de cet acte de courage.

Nous ne pouvons qu'y joindre nos félicitations.

— *Ponts et chaussées.* — M. Jules Oudiot, conducteur des ponts et chaussées de 4e classe, sera chargé, sera chargé, à dater du 1er août 1907, de la subdivision de Carhaix (service ordinaire et service du canal de Nantes à Brest, 2e section), en remplacement numérique de M. Collet.

— *Ecole libre.* — La distribution des prix a eu lieu jeudi à l'Ecole primaire libre sous la présidence de M. Berthou, curé-doyen, assisté des prêtres du canton et de M. Le Jehan, directeur. Un nombreux public y assistait, désireux de témoigner leur estime et leur sympathie aux courageux maîtres. Le prix d'honneur a été remporté par Eugène Poignonnec, de Motreff. La rentrée est fixée au lundi 16 septembre.

— *Votadek.* — Ropars, maër Plonevell, a zo bet choazet disul gant Dubuisson hag e gamaraded da vond adarre var ar renk evel konsailler arondissamant. Ropars oa o klask chom heb mond. « C'houi, emean da Dubuisson, o peuz votet an arc'hant tout evidoc'h ha ni n'hon deuz netra. Me 'n em brezanto, mez na fouetin ket eul liard. » Neuze Lancien, maër Keraez, a neuz laret e kemerche ar frejou var e gont.

Evidomp, n'hon beuz netra da laret eneb Ropars : koulskoude na rimp ket ali da voti vitan.

Tremenn heb voti pe voti billet gwen. Lakat Ropars da dremenn an taol kenta a ve mond a du gant Dubuisson, ha gout a ret petra neuz great biskoaz Dubuisson koz evid Keraez. Ropars, maër Plonevell, a vo dalc'hmad eur c'hrouadur da Dubuisson, pe gwir eo et dindan-an. Gwaz evitan.

— *Nomination.* — Par arrêté préfectoral, M. Salaün, agent-voyer cantonal auxiliaire à Quimper, est nommé agent-voyer cantonal à Carhaix, en remplacement de M. Collet.

— *Musique.* — M. Le Troadec, chef de la musique indépendante de Carhaix, nous prie de faire connaître qu'il ouvrira incessament un cours de solfège.

Nous engageons donc les jeunes gens désireux d'apprendre la musique à se faire inscrire chez lui.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

Escompte et Recouvrements
Dépôts de Fonds
Bons à Echéance fixe
Souscriptions
Ordres de Bourse
Opérations sur Titres
Paiement des Coupons
Avances sur Titres
Dépôts de Titres

KASTELLNEVEZ-AR-FAOU

Le facteur est revenu. — Le facteur Gourven est enfin retrouvé. Mardi soir il s'est décidé à quitter sa retraite et à rentrer à Châteauneuf. Il était dans un état lamentable. Pendant 24 jours il a erré dans les bois avoisinants le Pont-pol, vivant de racines et couchant dans les trous. Comme nous l'avons déjà dit Gourven est neurasthénique.

HUELGOAT

Un greffier doit-il, ou non, prévenir la partie demanderesse du jour fixé pour l'audience ? — Nous posons cette question à qui de droit. Une personne de Carhaix a écrit à M. Cocquart, greffier de la justice de paix d'Huelgoat, pour lui demander contre versement de la somme de 85 centimes, d'envoyer un avertissement à une autre personne du canton d'Huelgoat, à se présenter en conciliation devant M. le Juge de Paix de cette localité, pour régler le différend qui les divise. M. Cocquart fait parvenir l'avertissement pour l'audience qu'il choisit, au défendeur, celle du jeudi 11 juillet. Mais n'ayant pas avisé la partie demanderesse du jour désigné, celle-ci fait défaut naturellement.

Elle proteste auprès du greffier, qui lui répond : « Votre lettre ne contenait pas de timbre pour la réponse. Nul n'est censé ignorer à quel jour ni à quelle heure se tiennent les audiences de M. le Juge de Paix d'Huelgoat. Il fallait vous informer, ou bien ajouter la somme de 10 centimes pour frais de réponse ».

Comment M. le greffier d'Huelgoat peut-il supposer que l'on soit à même de deviner, sans même qu'il en donne connaissance, le jour d'audience fixé dans le silence de son cabinet ?

Et le pauvre demandeur aurait-il omis d'ajouter 2 sous pour la réponse, le greffier n'eut-il pas du l'aviser quand même par missive non affranchie ?

Ce sont là de simples remarques, et nous voulons bien avouer qu'elles portent à faux, s'il nous est prouvé légalement qu'un greffier n'est pas tenu de prévenir le demandeur du jour d'audience que porte l'avertissement envoyé au défendeur.

— *Les fêtes.* — Les fêtes d'Huelgoat auront lieu les 4, 5, 6 et 7 août, voici le programme :

Première journée. — A 2 h., courses de chevaux au galop sur la route de la Feuillée.

A 3 h., du soir, courses de bicyclettes sur la route de la Feuillée.

A 9 h., du soir, grand bal de bienfaisance donné par les jeunes gens d'Huelgoat, salle de la Mairie.

Deuxième journée. — A 10 h., du matin, concert sur la place. — A 1 h. 1/2 précise courses de chevaux sur l'hippodrome de Belle-Vue. — Première course, au trot monté. — 1er prix, 60 fr. ; 2e, 20 fr. ; 3e, 10 fr.

Deuxième course. — Au galop. — 1er prix, 120 fr. ; 2e, 60 fr. ; 3e, 20 fr.

Troisième course. — Au trot monté. — 1er prix, 100 fr. ; 2e, 50 fr. ; 3e, 20 fr.

Quatrième course. — Courses de haies. — 1er prix, 150 fr. ; 2e, 70 fr. ; 3e, 40 fr. ; 4e, 20 fr.

A l'issue des courses ; concert et danses publiques sur la place. A 9 h., du soir, feu d'artifice.

Troisième journée. — A 2 h., après-midi. — Courses de chevaux au galop sur la route de la Feuillée.

A 3 h., sur le lac, régates à la voile. — Courses en périssoires et en baquets.

Quatrième journée. — Danses publiques.

Pendant la durée des fêtes, bal champêtre et illumination de la place à l'éclairage électrique.

MOTREFF

Eur sulvez kaër en pehini eo bet enoret ar evo hag ar iez. — Disul diveza, evel ma oa bet lavaret, a zo bet eur gouel kaër en bourk Motreff, eur gouel deuz ar re vrava ha deuz ar re dudiusa, hag a n'euz skuillet kalz a lawenedigez en kalonou ar Vretoned hag ar Vretonezed deut d'o welet. Ha bea oa tud me lavar d'eoc'h ! Da genta kement tiegez zo er barroz en doa digaset unan : deuz ar barroziou var dro, Plevin, St-Hernin ha Treogan, e oa deut foul ive ; deuz Gourin ha deuz Keraez eun neubeud pourmenerien a oa 'n em gavet dre an trainiou pe dre weturiou, hag holl asamblez e c'hallent beza eur mil bennag a dra zur.

Petra oa kaoz eta ma oa kement-se a jeu en bourk bian Motreff, kollet var lein kriben ar mene-Du ? Petra zigase kement a a dud en eur lerc'h ken dister ? An Teatr brezonek, ma mignoned, an teatr brezonek, ar soniou hag an toniou bro eo, a oa galloudus awalc'h da ober hevelep burzud. An abad ar Gall, kure ar barroz-ze ne ma ket divezad var e amzer, na koll e amzer ne ra ket ken-neubeud, pegwir eo deut a-benn da zastum eur stroll paotred iaouank en dro d'ezan, evid lakaat anê da drei var an traou mad euz o bro, hag ispisial var al langach ha var an teatr poblus.

Evid e daol kenta, ar c'hure iaouank a noa c'hoant da ober eun taol mestr, evel ma leverer ; en porz ti-skol ar merc'hed, eun teatr kaër a oa bet savet gant plench, lian ha bleun, leiz ar porz a gadoriou hag a skabellou d'an holl da azea. Musik Gourin, renet gant an abat Marzin eur belek kalonek dreist, hag eur bochad deuz musisianed ar Sent gant Pol ar Guern en o fenn, a oa bet goulennet ive da zont da gaërat ar gouel dre zoniri skiintin ar c'houeor.

Da deir heur hanter, ar ridoch a zo savet hag an akt kenta deuz pez Abalor, *Ar gwir trec'h d'ar gaou*, e gomanz. An aktourien iaouank a zo bet barrek var o rollou, hag ar bobl n'euz ket espernet d'ezo ar iou hag ar strak daouarn. Etre an daou akt deuz ar pez, Jaffrennou, Solu hag ar Gwern o deuz kanet kanaouennou deuz ar re vrava. Sethu aman hanoiou an aktourien :

Youen Peron, *Alan goz* ; Louis ar Goff, *Glen* ; Per ar Goff, *Ian ar Barz* ; Per Peron Job Dantec : Per Dantec ; Louis Peron ; Per Guillou ; Youen Dantec ; ha Ian ar Borgn.

Da echui, hag evid diskuez d'ar pennou aheurtet penoz gout mad dispaka ha lenn brezonek na vir ket da c'hout gallek ken koulzall, eur pezik plijaduruz a zo bet c'hoariet : *A la salle de police.*

Eur bom muzik ha setiu fin. Var dro 6 heur eo. Neuze ar muzikerien a gemer ar penn, a grog da son, hag an holl var lerc'h kazel oc'h kazel da ober tro ar bourk : ar re goz a lavare : Biskoaz kement-all ! Piou a nije kredet e vije bet gwelet muzikou en kreiz bourkik Motreff !

Pa 'zeo partiet ar vuzisianed d'ar gar da dapout train Gourin, Leon ar Berr aozer ar pez, ha Fanch Jaffrennou, o deuz pedet an aktourien da zond da eva asamblez beb a vanne champagn en hostaleri ar Goff. An vodad a zo bet kalonek ha fran. An holl asamblez unanet en eur memeuz karante, hini Bro goz an tadou, o deuz strinket o gwer hag evet da vuez peurba luz ar brezonek. Ar pez a neuz lakaet ar muia joa en peb kalon a oa gwelet an Aotrou Corbel, person, hag an Aotrou Rannou, mestr-skol deut da strinka ive asamblez ganeomp. Ah, mar bije unaniez hag enegleo evel-se dre holl etouez Breiziz, nag a draou gaër a vefe great er vro-ma, na mad a vefe beva ennhi.

Test

KALLAK

Justice de paix. — M. Capitaine, adjoint au maire, est nommé suppléant du juge de paix de Callac, en remplacement de M. Mahé démissionnaire.

PLOURAC'H

Daou lac'het gant ar gurun. — Disul, de pardon Sant-Gwennole, ar gurun a zo kouezet var ar chapel vihan-ze, ha lac'het daou zen. Sethu ama penoz. Goude kreizde, ar glao a oa krog da gouea, ar bobl en em zastumaz er chapel ; souden, eur strak a oa klevet, ar gurun a oa kouezet var groaz an tour bihan. Treuzi reaz an doen, hag e lac'haz eur plac'h 30 vla, Jeanne-Mari Joncour, deuz Bolazec, hag eur potr 17 vla, Per Morvan, mevel en Plourac'h. Kalz a dud-all a zo bet glazet pe diskaret. Ar pardon a zo echuet en dristidigez vrasa.

PAULE

Fêtes. — Voici les résultats des belles fêtes qui ont eu lieu dimanche 20 Juillet au bourg de Paule :

Course d'enfants : 1er, Lamer ; 2e, Pierric Logéat.

Course d'adolescents : 1er, Guillou ; 2e, Boru.

Course au galop (réservée aux chevaux de la commune) : 1er, Pierre Sibiril ; 2e, François Daniel.

Course en sacs : 1er, François Iziquel ; 2e, Quéméner.

Course de chevaux (au trot) : 1er, Henry ; 2e, Louis Le Floc'hic.

Course régionale de bicyclettes : 1er, Max ; 2e, Le Nost.

Course cantonale de bicyclettes : 1er, Yves Sibiril ; 2e, Jean-Marie Henry.

Course d'hommes avec sauts d'obstacles : 1er Yves Henry ; 2e, David.

Course de bicyclettes de consolation : 1er, Quéméner ; 2e, Guillou.

Course de chevaux (galop) : 1er, Joseph Hénaff ; 2e, Pierre Sibiril.

Perche : Pierre Gloaguen.
Men-pouez : Pierre Le Du.
Danse : Marie Jaffrézou.

ROSTRENN

Votadek. — Ar Barbier en em zoug deuz Cazin d'Honinethun evid ar c'hrogad-ma d'ar c'honsail jeneral.

— *Ar c'hendalc'h.* — Ar c'hendalc'h a neuz brud vad en Rostrenn. Eur gest, gret en ker gant potred iaouank ar c'homite, e deuz dichechet fors arc'hant. An holl a zeblant eürus da weled ar goueliou o kaout kalz a vrud er vro. Ar program a vo embannet er Bobl disadorn.

AR FAOUET

Grand pèlerinage de Ste-Barbe. — A l'occasion du grand pèlerinage qui, le dimanche 4 août, attirera à Ste-Barbe du Faouët, l'un des sites les plus ravissants de la Bretagne, une foule de Pèlerins et de Touristes, M. Armand Dorey, propriétaire du Café du Commerce, tiendra en ce jour en son établissement du Faouët, en face la grande place, et à la Montagne de Ste-Barbe, sous la fraicheur des sapins, une excellente table pouvant répondre à toutes les exigences des gourmets. *Poulets, sandwiches, Andouilles du Faouët*, consommations de 1re marque, service soigné. Prix modérés.

Attendu que dans le numéro du 29 décembre 1906 du journal Ar Bobl lequel est distribué et vendu dans l'arrondissement de Guingamp a inséré l'article suivant en breton : Eur pilaouer tapet. Var ar poënt da bignat en ho gwele, Soaz Prijant, menajerez en Mine-Linon, a glevaz skei war he dor da 9 heur noz. P'he doa digoret an nor, Rene Paul, mengleuier a lampaz en ti, hag a heurtaz Soaz Prijant, houma a c'halvaz, hag an amezeien a arruaz en koulz das gas ar gwaz ma da vale. Attendu que la traduction française de cet article est la suivante : Un putassier attrappé. Comme Françoise Prigent, ménagère à Mine-Linon, allait se mettre au lit, elle entendit frapper contre sa porte à 9 heures du soir. Dès qu'elle l'ouvrit René Paul sauta dans la maison et se précipita sur elle, ou la bouscula. Celle-ci appela au secours ses voisins pour le mettre dehors. Plainte a été portée à la gendarmerie. Attendu que le titre de l'article est une injure à l'adresse de René Paul. Attendu que le texte de l'article rapporté au titre ne laisse aucun doute sur l'intention de l'auteur de l'article d'accuser René Paul d'avoir commis une tentative de viol ou un attentat à la pudeur. Que l'imputation de ce fait est de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération de René Paul, et constitue une diffamation, que l'intention de nuire est manifeste, et que René Paul a éprouvé du fait de la publication de l'article un préjudice dont il lui est dû réparation. Par ces motifs : Faisant application des articles 32, 33, 40, 43, 64, 63 de la loi du 29 juillet 1881 ; 463, 52 du code pénal ; 194 du code d'instruction criminelle tous lus à l'audience par M. le Président et ainsi conçus ; ainsi que de l'article 9 de la loi du 22 juillet 1867, etc. Statuant sur les conclusions du Ministère Public, condamne le sieur Gourlet, Louis, en sa qualité de gérant du journal Ar Bobl, à la peine de seize fr. d'amende, fixe au minimum légal la durée de la contrainte par corps pour le recouvrement des frais et de l'amende, et statuant sur les conclusions de la partie civile, condamne Gourlet, Louis, à payer à René Paul la somme de cent francs de dommages-intérêts. Fixe la durée de la contrainte par corps au minimum légal de la loi pour le recouvrement des dommages-intérêts. Ordonne en outre l'insertion in-extenso, sauf toutefois en ce qui concerne les articles de lois visés qu'il suffira d'indiquer par leurs numéros, du présent jugement dans les deux numéros du journal Ar Bobl qui suivront le jour où le présent jugement sera devenu définitif à peine d'une astreinte de cinquante francs par semaine de retard pendant un mois et ce, à la même place et avec les mêmes caractères que l'article incriminé. Dit qu'il n'y a pas lieu à insertion dans d'autres journaux. Condamne la partie civile aux frais de la procédure, sauf recours contre le condamné Gourlet, Louis. Ainsi jugé et prononcé publiquement les dits jours, mois et an. — Signé : A. Le Penven ; Goury.

Extrait des Minutes du Greffe de la Cour d'Appel de Rennes. République Française. Au nom du Peuple Français. Audience publique de la chambre des appels de police correctionnelle de la Cour de Rennes, tenue au Palais de Justice le 19 juin 1907, par MM. de Savignon-Larombière, président ; Pavec, Buffé, Granducheau et Savidan, conseillers, assistés de Me Borel, greffier en présence de M. Mahoudeau, avocat général. Entre : Gourlet, Louis, fils de Louis-Marie et de Marie-Joséphine Le Mouallic, né le 17 avril 1877, à Moëlan (Quimperlé), demeurant à Carhaix, gérant du journal Ar Bobl. Appelant par acte du 12 mars 1907, du jugement correctionnel du Tribunal de Guingamp, en date du 7 mars 1907, lequel par application des articles 32, 33, 29, 23, 64, 63 de la loi du 29 juillet 1881 ; 463, 52 du Code pénal ; 194 du Code d'instruction criminelle l'a condamné à 16 fr. d'amende par

---

Feuilleton du Journal " *Ar Bobl* " 18

Historiou a bep sort

evid tud a bep oad

Lakeet en brezonek gant
Loeiz GOURLET

An demptasion a zo gwall grenv. Penoz derc'hel penn da ze. Stlapet a ran ma « alea jacta est » en eul lezel a goste heb tamm nec'h a-bed an « toull ». Buan, evel skeudennou, e tiskennomp ru ar gwardou, gant joa, mez re fleriuz an envor diouthi...

Setu ni en ti Grignou :

Ar boulou gwenn a ra buan an dans. Ober e ran burzudou, kement evel a ree Bonaparte : Tregont poënt ! Eun ha tregont... Daou ha tregont... Tri ha tregont... Pevar ha tre... Maleürus ! eur rog, eur rog ledan en tapiz glaz ! Glac'har vraz !

Erru ar vam Grignou : ugent lur a zomach ! Ugent lur ! Hag am boa èm godel, evid holl fortun, eur pez a zek kwennek hag... eur gwennek toull ! Deut da laret d'in brema penoz ar gwenneien toull a zoug chans !

— Kas a ran dioc'htu an noten d'an Aotrou ho tad.

D'am zad !... Kollet oun !...

Teir heur goude, ez ean d'ar gear, glac'haret, henvel ouz eur c'haz fouetet a zalc'h en e zonj n'eo ket c'hoaz echuet an dans.

N'oun ket rok bezit sur ! Ma zad neuz klevet m'oarvad va zro vrao, ha ma zad — eun tam lêr-kaled deuz eun amzer all — n'eo ket evid gwir ar garante memez.

Koulskoude netra estranj ebarz an digemer a zo great d'in : n'euz forz, seblantout a ra d'in gwelet eur vousc'hoarz war muzellou ma zad, eur vousc'hoarz — na kik na pesk — ha na lavar d'in netra a vad.

Daou zevez a dremen : netra, mez nec'het oun memez tra. Eiz deiz... 'Nem leuskel a ran da vont d'eur zonj vad hag a neuz tapet ac'hanoun.

D'an naoved goulou-deiz, evid kaozeal evel an dud disket hag ar re o deuz ar c'hoant d'hen beza, pa oan dihunet, en plas ma dillad koz, pere a c'houlenne o flas er retret, e kavan dillad nevez.

Me gav d'in a meuz kavet : ma zad — an tad mad-ze ! — neuz fotet d'ezan ober d'in eur souez vad.

Eur souez vad ! petra zeuiz, ma mignoned, o sellout tost « ar souez vad-ze », pa weliz e kenver gant ma viktim, an tapis glaz deuz taol-c'hoari ti Grignou troet en eur wiskamant hanv !

Goude beza gouelet eun tam, me a bedaz ma zad d'am dihuala deuz ar zaëze. Ma zad na fellaz ket d'ezan.

D'ar skol, aotrou, digouezet eo ar mare !

Red e oa d'in mont kuit, red e oa bet d'in gouzanv, epad kalz a viziou hir, goaperez va c'hamaladed. A bep koste ne gleven nemet « Leinet eo d'id, koko ? — Holla ! Aotrou Gwer-Gwer, petra anevez en ti ar seurezed ! » Ze holl, kemmesket a gomzou hanter speredek evel ar re-ma : « Allo, tad Hik, livirit eta ho previal ! » Hag e c'hoarzent gant trouz en eul lavaret : « Na c'hoarzit ket, c'houi du-ze, rag an aotrou a zo deuz ar C'hademi ! »

Aboue an amzer-ze — an dra-ma n'eo ket eston 'keta ? — ne garan ket ar glaz, heuz a meuz dioutan, me a ouestl anezan d'an holl diaoulou !

HO ! BRANK FALL TA !

Ho ! ia, brank fall !... Hi he deuz c'hoariet d'in eun dro fall, allaz ! laket ac'hanon da vanka eun dimezi pinvidik : Ugent mil lur leve ! Ne oa ket ze eun draïk, dreist-holl evid eur paourkeaz skrivanier ha n'en deuz nemed e bluen evid beva.

Mez ive, perag a meuz me kroget er brank fall-ze ?

Brank fall ta !

C'houi o peuz an êr da nompaz kompren netra em c'hlemmou ; red eo d'in konta d'eoc'h an dra a dammigou.

Mam va muia karet Madalen — pebez argoulou, ma zud vad, pebez argoulou ! — he devoa skrivet d'in :

— « Deuit buan, tra gret. »

« Deuit buan ! » Ha ! levenez ! ne c'hortozen nemet se ! Gant herder eur vaot strinket gant eun dorn zur deuz uhelder an Tour Eiffel, me a lak ma bragez, ma chupen, ma manegou, ma zam tok uhel a dri estach, ha : d'an hent !

An train a oa o vont kuit : me a zaill ebarz, hast warnoun :

Eun den a hop :

— Daou droad a meuz, Aotrou !

Ha « uiu » a c'houitel ar marc'h-tan : e oamp kuit.

Me a dro neuze tresek ma den hag a lavar d'ezan :

— C'houi ho peuz daou droad, Aotrou ? Ha mad, me a meuz diou askel ! Me a zo en kreiz al levenez... Ha ! pebez argoulou ! pebez argoulou !

A-boan m'en deuz bet an Aotrou da lavaret ennan e-unan : « Hema zo sod ! » ma kleviz mouez eun impliet o hopal : « Sant-Jakut ! Sant-Jakut ! »

Eun demad huel ha disprizus d'an aotrou, pehini en em gontante da gaout daou droad, ha setu me diskennet.

Gwetur ebet en gar Sant-Jakut : eun dra dianavezet eo ebarz an amzeriou kenta-ma...

Gwella-ze ! amzer am bezo da ober frazennou kaër araok digouezout gant va mam-gaër ha ma argoulou... iskuz ! ha gant Madalen !

Ia, gwella-ze ! Hejaden an train en devoa direnket ma bouzellou... ha roet d'in c'hoant da ober, ar pez a reomp holl, eun dro en eur c'horn bennag.

« Hag ar gward a zo war evez
Dindan mogeriou ar palez
Na zifenn ket ar rouanez. »

Setu ama, en troad an dorgen, eul leac'h mad evid trei : eul letonen c'hlaz war behini eur wezen aval heb avalou a zispak he brankou.

. . . . . .

Fe, me a ra neuze ar pez a reot holl ebarz mareou henvel : me a zivouton ma bragez ! ha setu. Deuz ar pez a zo digouezet goude, Doue ho tiouallo ! Eur brank fallakr deuz ar wezen goz heb avalou a bokaz d'am skoa.

Me a dapaz krog ennhi, hag azeet ken eaz evel en zarmon eur prezeger, me en em loskaz da vont gant an harpze... Em spered a dremene komziou flour evid ma mam-gaër... Madalen, o vousc'hoarzin, a ginnig d'in eur pez ialc'h leun a beziou aour...

« Krak ! » a respont en eur zistaga ar brank gant pehini e oan harpet !

. . . . . .

Ha, ma mignoned, red eo d'in anzao, gant, war ma zal, ruente gwerc'h ar vez — am boa achuet hag e oan ebarz ! Pastellou va liviten du ! Rer ma bragez du !... Oh ! glazderennou, glazderennou, gwelit a ret ? Komz a reont, ha dreist-holl, santout a reont re ganto o-unan !

Er stad-ze, red eo d'in hen anzao, n'euz ket moien d'in mont pelloc'h.

Brank fall 'ta !

Mezus, me a hadkemer an train evid Naoned.

« Me a zistroio varc'hoaz » eme-me gant furnez... en despet d'in, me hen tou !

Na zeu ket d'in memez ar zonj da skriva d'am mam-gaër, en he ieoten, falc'het, allaz ! eul lizer a iskuz.

Antronoz, pa zihuniz, me a lenne gant souez war eun tammik paper glaz :

« Chomit er gear, re goant ez oc'h evid ma merc'h ! »

Brank fall ta ! brank fall !

SKRIGNAK ha KOMMANA

(Envoriou ma bugaleach)

Troet divar Fanch DOHOLLOU

Karet a rit-hu ar ganadur gouez ha kaër ? Fell a ra d'eoc'h ober studiou var buezegez an dud ? Ma heuillit neuze en bro ma c'hanedigez : eur veaj a blijadur.

Fell a ra d'eoc'h ?

Ia !

Mad, kemeromp an train hag : « en hent evid Montroulez ! » Digouezet vimp prestik.

Neuze, mar n'oc'h ket spontet o c'houzout a dleomp ober pemp leo war droad, ni a ielo tresek bourk Skrignak, elec'h oun bet ganet. Bennoz d'an digouez-ze ! — Ni a dremeno, mar fell d'eoc'h, dre an Huelgoat, ar c'hanton kaër, fouge ennhi, gant rezon, evid he lenn vihan henvel deuz hini Genève.

Da c'hortoz, plijet ganeoc'h rei d'in konje da verka d'eoc'h eun tammik taolen deuz bro ma c'hanedigez :

Eur feson evel eun all da drompla an inou hag hirnez eur veaj en henthouarn.

(*Da heuil.*)

corps et en outre à 100 fr. de dommages-intérêts envers la partie civile René Paul et à l'insertion in-extenso du jugement dans les 2 numéros du journal Ar Bobl qui suivront le jour où le dit jugement sera devenu définitif à peine d'une astreinte de 50 fr. par semaine de retard pendant un mois, pour diffamation et injure, délit commis le 29 décembre 1906 dans l'arrondissement de Guingamp. Et : René Paul, carrier, demeurant à Menez-Leignhon, en Le Moustoir, partie civile. De la cause : M. le Procureur Général poursuivant l'audience, aux fins de citations des 23 avril et 2 mai 1907. La Cause appelée, le prévenu n'a pas comparu. Me Prodhomme, avoué, a déclaré se constituer pour l'intimé, il a lu et déposé sur le bureau de la Cour, des conclusions. La Cour donne défaut contre l'appelant, passe outre aux débats. Puis après avoir entendu le rapport de l'affaire fait par M. le conseiller Gauducheau, Me Prodhomme, avoué, en ses conclusions, le Ministère public en ses réquisitions, la Cour après en avoir délibéré en la forme : Considérant que le prévenu n'a pas comparu quoique régulièrement assigné: Donne défaut contre lui faute d'avoir comparu. Décerne acte à Me Prodhomme, avoué, du dépôt des conclusions par lui prises. Renvoie pour être statué sur le fond à l'audience du 26 du mois. Signé : de Savignon-Larombière, président, et Borel, greffier. Et à l'audience publique du 26 juin 1907, la Cour composée de MM. de Savignon-Larombière, président ; Pavec, Buffé, Gauduchau et Savidan, conseillers, assistés de Me Borel, greffier, en présence de M. Mahoudeau, avocat-général. Après en avoir délibéré a rendu l'arrêt suivant : Considérant que Gourlet a déclaré se désister de son appel suivant lettre adressée le 10 avril 1907 à Monsieur le Procureur de la République de Guingamp, signée de lui avec légalisation de sa signature par M. le Maire de Carhaix, lieu de son domicile, que ce désistement est régulier en la forme, qu'il y a lieu d'en prendre acte. Sur les conclusions de la partie civile, considérant que René Paul, sans s'opposer au désistement, demande que le présent arrêt soit inséré à la suite du jugement du Tribunal de Guingamp ; considérant qu'il convient de faire droit à ses conclusions ; que si sur le seul appel du prévenu, la situation ne peut être aggravée, l'insertion sollicitée ne constitue pas une aggravation de peine, mais se présente seulement comme la suite et la conséquence naturelle du principe de responsabilité admis par le Tribunal. Que cette insertion au surplus a été nécessitée par les insinuations malveillantes de l'appelant qui, dans le numéro du journal Ar Bobl du 11 mai 1907, c'est-à-dire postérieurement à sa lettre de désistement, a, contrairement à la vérité, annoncé à ses lecteurs que René Paul offrait de transiger laissant croire ainsi qu'il n'avait aucune confiance dans ses prétentions consacrées par la Justice. Par ces motifs, la Cour prend acte du désistement formulé par Gourlet. Dit en conséquence que le jugement du Tribunal de Guingamp du 7 mars 1907 sortira son plein et entier effet. Ordonne que le présent arrêt devenu définitif, sera inséré à la suite du dit jugement, dans les conditions, les délais et sous l'astreinte prescrits au dit jugement. Condamne la partie civile aux dépens sauf son recours contre Gourlet. Dit que dans les dépens seront compris les frais de Me Prodhomme, avoué, dont le ministère a été reconnu utile, lesquels frais s'élèvent à la somme de 45 fr. 15, les frais d'Appel envers l'Etat étant liquidés à 10 fr. 40. Fixe au minimum la durée de la contrainte par corps pour le recouvrement des frais. Ainsi jugé et prononcé en audience publique de la chambre des appels de police correctionnelle de la Cour de Rennes, au Palais de Justice les jour, mois et an sus dits. Signé : de Savignon-Larombière, président ; Pavec, Buffé, Gauducheau et Savidan, conseillers ; Borel, greffier. En marge est écrit : Enregistré à Rennes le 2 juillet 1907, folio 86, case 4. Reçu 1 fr. 88 d. c. Signé : Goret. En conséquence, le Président de la République Française mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent arrêt à exécution, aux Procureurs Généraux et aux Procureurs de la République près les Tribunaux de première instance d'y tenir la main. A tous Commandants et Officiers de la force publique d'y prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis. Pour expédition conforme : le greffier en chef, A. Lecoq. Pr cop. conf. : (Illisible).

L'an mil neuf cent sept, le vingt-quatre juillet, à la requête de M. René Paul, carrier, demeurant à Menez-Leignhon, en Le Moustoir, pour lequel domicile est élu à Rennes, rue Thiers, n° 14, en l'étude de Me Ed. Prodhomme, avoué à la Cour d'Appel de Rennes, pour lui constitué et qui continuera d'occuper sur la présente et ses suites. J'ai, Sébastien-Charles Marseillier, huissier près le Tribunal civil de Châteaulin, demeurant à Carhaix, soussigné, signifié et en tête de cette présente, laissé copie à Monsieur Gourlet, Louis fils, gérant du journal Ar Bobl, demeurant à Carhaix, à son domicile ou étant et parlant à sa personne. — De la grosse dûment en forme exécutoire de deux arrêts rendus entre parties y dénommées par la chambre des appels de police correctionnelle les dix-neuf et vingt-six juin mil neuf cent sept, enregistrés.

Kerne-Izel

KASTELLIN

Audiences de vacations. — Le tribunal de Châteaulin vient de fixer comme suit ses audiences pendant les vacances de 1907 : les mercredis 28 août, 11 et 25 septembre et 9 octobre.

Les audiences civiles, commerciales et correctionnelles auront lieu le même jour et commenceront à une heure de l'après-midi.

PLEYBEN

Pardon Sant Jermen. — Eur gir mar kirit, divar benn Pardon Pleyben a zo e tostaat, pegwir e vo d'ar zul 14 euz a viz Eost.

Pleyben, unan euz ar brasa parreziou a Eskopti Kemper, a enor evit patron Sant Jermen, Eskop Auxer. Ar pardon a ve ato d'ar Sul kenta a viz Eost. Dre eul lizer gret d'an 11 a viz Eost 1862, hon Tad Santel ar Pab Pii IX, en doa bet ar vadelez da roï da c'honit *eun indulJans plean*, da gement kristen fidel en dije bizitet gant devosion liiz parrez Sant Jermen-Pleyben, da zevez Pardon ar Zul kenta a viz Eost, pe en unan euz ar seiz devez arog ar Pardon ; hag ouspenn c'hoaz *tri c'hant devez indulJans.*

Sant Jermen a ve pedet dreist holl deuz ar boan benn. Gwechall e vije ama bonedou gwen gant ar belerined dindan o zokeier, hag e teue ganto, da zevez ar Pardon, leiz o boned a zegal d'ar Sant. Ouspenn, ar c'hiz a oa c'hoaz gant ar bardonerien d'ober var o daoulin noaz an dro d'an Aoter vraz. D'ar mare-ze, ar *C'heur* (Plas ar ganerien) edo adreon an Aoter, ha da vond d'ezan e oa daou doull, unan e pep tu d'an Aoter, henvel euz diou zorik var vaout. Eun devez, eun estranjour (eul leonard, a loverer), a zeuaz da bardona da Bleyben ; hag oc'h ober e dro d'an Aoter vraz, e kollaz e voned. Ha setu hen hag en em glem doc'htu deuz ar Sant evellen :

Aotrou Sant Jermen, c'houi zo our sant kaër ;
'Met na ouien kot ez oac'h laër :
Evit eur wech oun deut d'ho kweled,
Oc'h euz laërot va boned !

Breman, n'heller mui ober an dro d'an Aoter vraz hag ar c'hiz euz ar bonedou gwenn a zo eat d'an traon.

Deuet eta holl, bihan ha braz, potred ha merc'hed, heb aon ebet da goll na boned na koëf da bardon Sant Jermen-Pleyben.

— *Ar Votadeh.* — Bourlès, maër Lanneder, en do ar wech ma eur c'honkurant ebarz Per-Mari ar Seac'h, konversant ha labourer en bourk Gouezek. Ar Seac'h en em zoug gant sikour Jean-Fransou Berthelemé konsailler jeneral var eur programm republikan ha katholik.

GOUÉZEK

Tir. — Voici les résultats du concours de tir qui a eu lieu le 21 juillet :

Concours au fusil 1886, réservé aux sociétaires. — 1er prix, M. Cariou, de Gouézec ; 2e, M. Yvenat, de Gouézec ; 3e, M. Nicolas, de Châteaulin ; 4e, M. Yaouanc, de Gouézec ; 5e, *ex-æquo*, MM. Dandurand, de Port-Launay, et Branquec, de Gouézec ; 6e, M. Guillou, de Chateaulin ; 7e, M. Vasse, de Brest ; 8e, M. Cochonnec, de Pleyben.

Concours : poule au 86. — 1er prix, M. Guillou de Châteaulin ; 2e, M. Lhostis, de Quimper ; 3e, M. Vasse, de Brest ; 4e, M. Ménez, de Quimper ; 5e, M. Gourvest, de Gouézec ; 6e, M. Autret ; 7e, M. Nicolas ; 8e, M. Quintin, de Gouézec.

Concours : poule au fusil 1874-85. — 1er prix, M. Lhostis ; 2e, M. Vasse ; 3e, M. Floc'hlay, de Saint-Thois ; 4e, M. Rannou, de Gouézec ; 5e, M. Yaouanc ; 6e, M. Le Moal ; 7e, M. Yvenat.

Concours : tir sur silhouette fixe, au fusil 1874-85. — 1er M. Lhostis ; 2e, M. Gourvest, de Guézec ; 3e, M. Hémon, de Châteaulin ; 4e, M. Vasse ; 5e, M. Yvenat ; 6e, M. Masson, de Gouézec ; 7e, M. L'Haridon, de Gouézec ; 8e, M. Duval, de Carhaix.

BRIEK

Concours agricole. — Le concours de la Société d'Agriculture de Quimper, (cantons de Quimper, Briec, Concarneau et Rosporden), aura lieu à Briec, le lundi 9 septembre 1907, à 9 heures du matin.

Au programme nous notons :

Primes de 670 fr., réservées aux cultivateurs du canton de Briec pour améliorations foncières.

Nombreux prix réservés aux cantons de Quimper, Briec, Concarneau et Rosporden, pour les bœufs (race pure de Cornouailles), les porcs et les chevaux:

Concours de charrues de toutes formes servant habituellement aux labours : primes aux produits agricoles ; récompenses aux serviteurs ruraux.

Conseil Utile

Les personnes qui respirent difficilement éprouvent en été de véritables accès d'oppression lorsque la température devient lourde et orageuse. Aussi leur conseillons-nous un remède peu coûteux : la Poudre Louis Legras, qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce précieux médicament dissipe en moins d'une minute les plus violents accès d'asthme, oppression, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites, et guérit progressivement. Une boite est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

Léon

MONTROULEZ

Les courses. — Voici les résultats de la première journée, dimanche 21 juillet. —

1re Course, trot monté : 1er prix, 400 fr., Erèbe, à MM. Vigouroux Kernéis, de Dirinon ; 2e, 300 fr., Eclair, à M. Seité, de St-Pol-de-Léon ; 3e, 250 fr., Uléma, à M. Guillou, de Pleyber-Christ ; 4e, 200 fr., Calefroy, à M. Kernéis fils, de Dirinon ; 5e, 150 fr., Conquérant, à M. Y. Cornec, de Plouédern ; 6e, 100 fr., Emill, à M. Guillou, de Pleyber-Christ ; 7e, 100 fr., Dolmen, à M. Kernéis fils, de l'Hôpital-Camfrout ; 8e, 100 fr., Sans-Gêne, au même.

2e course, galop : 1er prix, 500 fr., Mutin, à MM. Besnier et Le Couédic, de Lamballe ; 2e, 250 fr., Artisan, à M. le comte de Virel ; 3e, 150 fr., Consul, à M. Le Ménager, de Sainte-Tréfine ; 4e, 100 fr., à MM. Besnier et Le Couédic.

3e course, trot monté : 1er prix, 1,000 fr., et les entrées, Cavalcade, à M. Guillaume, de Plussulien ; 2e, 300 fr. Draga, à M. de Langle, Pennélé ; 3e, 200 fr., Arlequin, à M. François Ollivier, de Plouvorn.

4e course, course spéciale de haies : 1er prix, 1,400 fr., Imperator, à M. le comte A. Niel ; 2e, 400 fr., La Parelle, à M. L. Thibault ; 3e, 200 fr., Sichem, à M. A. de Cambourg.

5e course, trot monté : 1er prix, 1,000 fr., et les entrées, Ebat, à M. de Langle ; 2e, 300 fr., Echalotte, au même ; 3e, 200 fr., Espoir, à M. de Gésincourt.

6e course, steeple-chase : 1er prix, 1,100 fr., et les entrées, Pierre Mauclerc, à M. Monk ; 2e, 500 fr., Dentelle, à M. Le Chaux, de Sainte-Tréfine ; 3e, 200 fr., Cécile, à M. de Virel ; 4e, 100 fr., Eloïse, à M. Oheix, de Savenay.

Voici les résultats de la deuxième journée :

1re course, trot monté : 1er prix, 300 fr., et les entrées, Draga, à M. de Langle, de Morlaix ; 2e, 200 fr., Et cætera, même ; 3e, 100 fr., Deoch Fidèle, à M. Jean Huon, de Plouigneau.

2e course, course de haies : 1er prix, 500 fr., La parelle, à M. Thibault, de Chazé-sur-Arges ; 2e, 200 fr., Goliath III, à M. Lespès, de Saint-Germain en Laye ; 3e, 100 fr., Eloïse, à M. Oheix, de Savenay.

3e course, trot monté : 1er prix, 1,400 fr., et les entrées, Arlequin, à M. F. Olivier, de Plouvorn ; 2e, 400 fr., Echo, à M. Ruelland, de Plouagat ; 3e, 200 fr., Arthur, à M. Rolland Troadec, de Plouézoc'h.

4e course, au galop : 1er prix, 400 fr., Mutin, à MM. Bénier et Le Couédic, de Lamballe ; 2e, 200 fr., Dentelle II, à M. Le Chant, de Sainte-Tréfine ; 3e, 100 fr., Artisan, à M. de Virel.

5e course, trot monté : 1er prix, 1,500 fr., et les entrées, Ebat, à M. de Langle, de Morlaix ; 2e, 1,200 fr., Etendu, à M. Louis Gérard, de Combourg ; 3e, 500 fr., Epatant, à M. Kerdilès, de Plouvorn ; 4e, 400 fr., Espéré, à M. Louis Gérard, de Combourg.

6e course, steeple-chase : 1er prix, 2,200 fr., Impérator, à M. le comte A. Niel ; 2e, 400 fr., Cazerole, à M. Monk ; 3e, 200 fr., Galincourt, à M. Savéant, de Corlay.

PLOUESKAT

Baccalauréat. — Nous apprenons avec plaisir que M. Alexandre Jaouen, de Plouescat, vient de passer avec succès ses examens de sciences-philosophie. Félicitations.

KASTELL-POL

Legs. — Le legs de Mme Geoffroy, donnant 300.000 fr. à la commune pour construire un hospice pour vieillards à Santec, a été déclaré valable par la Cour d'Appel.

— *Friket gant an train.* — Ar Boulc'h, mevel en Kastell, a oa mezo dilun. Bet eo friket gant an train pa oa o tremenn var ar bassach-rez Kerandraon, etre Plouenan ha Kastell.

LOKRONAN-LÉON

Exposition. — Le pardon de Saint-Renan (18 août), si apprécié de la jeunesse de Brest et des environs, aura, cette année, un attrait de plus. On y organise une exposition de travaux d'artistes, d'amateurs et d'ouvriers des deux sexes, pour laquelle la commune a voté une subvention.

Cette exposition durera deux jours, les 18 et 19 août, et se terminera par le tirage d'une tombola au profit des enfants pauvres des écoles.

Il y aura sept sections :

1° Artistes.

2° Amateurs *a*) arts du dessin, *b*) photographie.

3° Travaux de dames et d'ouvrières.

4° Travaux d'ouvriers de toutes professions présentant un côté artistique ou simplement intéressants.

5° Travaux d'écoliers et d instituteurs.

6° Machines diverses et produits industriels.

7° Curiosités artistiques diverses.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 4 août inclusivement. Le dépôt des objets aura lieu du 11 au 16 août, et leur retrait à partir du 20.

Des diplômes artistiques seront décernés le lundi 19 dans l'après-midi.

Un bon remède pour la Gorge

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines herpétiques et autres, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du docteur Vatel.

Une boîte de tablettes du docteur Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 35 adressé à M. H. Berthiot, rue des Lions, à Paris.

Treger

GWENGAMP

Chaseaden ar veleien deuz ar presbitor. — Dilun ar beure, da 4 heur, eur vataillon euz an 48, dindan gourc'hemenn ar c'homandant Vignolet, a zo deut da gelc'hia ar prespitor hag ar ruiou tro war dro. Eun dousen jandarmet a oa digaset ive.

War an urz roet, ar soudarded a gomans boulc'ha doriou bihan an iliz, a doliou hach. Benn ar fin ec'h int faoutet, hag eun nebeud archerien a ia ebarz evid mond da harz ar gristenien zo en tour da zon ar c'hleier, mez red eo d'ê chom heb mond, rag impossubl eo mond beteg krec'h.

Neuze oa tro ar presbitor ar c'homisaër a lak son an taboulin teir gwech, mez respont a-bed. Neuze an or dal a oa brizillet, hag ar c'homisaër a antreaz en ti. Ar veleien a oa dastumet er sal ha hini da hini, ar person da genta, e oant lakeet er meaz gant ar jandarmed ha kaset beteg ru ar C'houhi. Neuz ket bet nemeur a vec'h. An taol echuet, ar veleien a zo addeuet d'an iliz elec'h o deuz roet bennoz ar Sakramant.

LANNDREGER

Maro strum. — Disul diveza, Balcou menajer en Penvénan, deut da welet e vab, er skol en ti ar Frèred, pehini nefoa torret e c'harr n'eur c'hoari gant e gamaraded, a zo bet marvet subit prestik goude bea antreet en ker.

Gwened

GWENED

An Arc'heskop en deuz great eur brezegen vrezonek. — Diriaou d'abardaë, 25 a viz Gouere, an Aot. 'n arc'heskop Dubourg en deuz great eur brezegen gaër en brezonek d'ar belerined deut da Santez-Anna Wened. An holl a gomprene mad anezan, ha kalz a ouele gant al laouenedigez, o klevet iez o zadou en genou tad spirituel ar Vretoned.

BULLETIN FINANCIER

Marché irrégulier, mais ferme dans l'ensemble. Le 3 0/0 français est hésitant à 95. 07. L'extérieure est soutenue à 92. 55. Le Crédit Lyonnais demeure à 1167. Le Rio Tinto finit agité de 2069.

Il y a toujours de bonnes demandes en 5 0/0 Victoria Minas à 440.

Les 5 0/0 hypothécaires chemins de fer de Goyaz sont recherchées à 453. Cette ligne desservira les deux Etats de Minas et de Goyaz, et de plus, elle restera le second de ces Etats, à celui de Rio-de-Janeiro, grâce a sa jonction avec le chemin de fer de l'Ouest de Minas.

Les actions Auto-Transports ont progressé à 120. L'extension des services de cette entreprise s'annonce rapide. Dans le département des Hautes-Pyrénées, 4 services dotés de subventions du département et des postes vont fonctionner dans quelques jours.

Fermeté de Dulces-Nombres à 50,50. On peut évaluer à 2,500,000 fr. la production du premier exercice. Il ne faut pas perdre de vue que le capital n'est que de 150,008 livres.

L'action Phospates de la Floride se maintient en bonne tendance à 152. L'Amérique du Sud commence à devenir un gros consommateur de phosphates.

Le groupe français, qui a pris place dans le Conseil d'administration de la De Mello, se préoccupe de créer une organisation plus rationnelle. L'affaire, qui donne actuellement des résultats satisfaisants, pourra ainsi être placée dans une situation florissante. Les actions se tiennent entre 28,25 et 34, selon les coupures.

Marché de Paris (la Villette) du 25 Juillet

ESPÈCES	QUANTITÉS amenées	QUANTITÉS vendues	Prix du kilogramme Poids vif 1re	2e	3e
Bœufs...	1 673	1 599	1 00	85	78
Vaches..	763	696	97	79	65
Taureaux	205	190	78	66	50
Veaux...	2 000	1 830	1 20	99	78
Moutons	11 799	11 500	1 15	1 00	85
Porcs....	3 300	3 300	1 44	1 40	1 30

Bœufs, vaches, taureaux : vente moyenne.
Veaux : vente difficile.
Moutons : vente facile.
Porcs : vente moins bonne.

CÉRÉALES (Bourse de Commerce)

LES 100 KILOS	AVOINES	SEIGLES	FROMENTS	FARINES
Courant.....	19 35	19 »»	27 55	34 90
Prochain.....	19 05	17 50	25 40	34 05
Sept.-Oct.....	18 25	17 75	23 85	32 15
Tendance...	ferme	sout.	ferme	sout.

LE COURRIER DE LA PRESSE

BUREAU de COUPURES de JOURNAUX

21, Boulevard Montmartre, PARIS 2e

DIRECTEUR : **. G LLOIS**

Adresse Télégraphique : COUPURE PARIS

TÉLÉPHONE 101.50

Lit, découpe, traduit et fournit les articles de Journaux et Revues du Monde entier, sur tous sujets et personnalités.

TARIF : 0 fr. 30 par Coupure

Tarif réduit, *paiement d'avance*, sans période de temps limité.	Par 100 Coupures,	25	francs
	» 250 »	55	»
	» 500 »	105	»
	» 1000 »	200	»

On traite à forfait pour 3 mois, 6 mois, un an

Tous les ordres sont valables jusqu'à avis contraire.

TRAITEMENT ORTHOPÉDIQUE

des Affections osseuses et articulaires

Chez les Enfants et les Adolescents

Coxalgies, Boiteries de naissance et accidentelles, tumeurs blanches, mal de Pott, Rachitisme, Raideurs et déviations des membres et de la colonne vertébrale, (genou dévié, pied plat, pied bot, scoliose, dos rond) paralysies de l'enfance. Adénites scrofuleuses, etc.

Docteur V. PERRET, chargé du service orthopédique à l'hôpital Saint-Yves, 2, rue Coëtquen, RENNES.

On demande des Ouvriers Peintres. S'adresser à M. VETEL, peintre à Carhaix.

Photographie Parisienne

SUCCURSALE de CARHAIX

Avis. — M. Cauville a l'honneur de prévenir sa clientèle que sa *Succursale de Carhaix* sera désormais ouverte *tous les jours*, et que son personnel étant augmenté, ses livraisons se feront rapidement.

Bulletin des Ventes, Locations et Insertions Légales

Bicyclette état neuf, très bonne marque, garantie 5 ans, a coûté complète 260 francs, cédée pour cause de départ à 110 francs.

Etudes de Mes Yves LE ROUX, avoué à Guingamp, et LARHANTEC, notaire à Rostrenen.

VENTE

par suite de Liquidation Judiciaire

LE LUNDI 12 AOUT 1907

A 2 heures de l'après-midi

En l'étude et par le ministère de Me LARHANTEC, notaire commis :

A la Gare de Rostrenen

en Kergrist-Moëllou

UNE IMPORTANTE MAISON

A usage d'Hôtel

dit « Hôtel Berthelot »

avec grandes Ecuries et Magasins, Cour et Jardin ; — **DEUX PIÈCES DE TERRE** avec **CARRIÈRES de sable et de pierres moëllons** en pleine exploitation ; le tout admirablement situé pour le commerce.

Mise à Prix. . . . 40.000 fr.

A LA GARE DE ROSTRENEN

Magasin de Blé

construit sur terrain appartenant à la Compagnie des Chemins de Fer Economiques.

Mise à Prix . . . . . 2.000 fr.

A LA GARE DE MAËL-CARHAIX

Autre Magasin de Blé

construit sur terrain à la même Compagnie.

Mise à Prix . . . . 1.500 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me LARHANTEC, notaire, et à Me LE ROUX, avoué.

Etude de Me GUIRRIEC, notaire à Châteauneuf-du-Faou.

VENTE par adjudication publique et volontaire, en l'étude et par le ministère de Me GUIRRIEC, *le Lundi 12 Août 1907*, en la commune de **Châteauneuf-du-Faou.**

1er Lot. — Au lieu de **Penanfoënnec, une Propriété Rurale**, comprenant bâtiments et terres, contenant 22 h. 84 a. 30 c.

Mise à Prix . . . . . 28.000 fr.

2e Lot. — Aux dépendances du *Glédic*, près la gare, un Champ, dit *Parc feunteun ar C'ham.*

Mise à Prix. . . . . 3.500 fr.

3e Lot. — A *Saint-Tromeur*, un Champ, dit *Goarem parc ar voud.*

Mise a Prix. . . . . 2.000 fr.

4e Lot. — A *Saint-Tromeur*, deux Champs, dits *Goarem ar Groaz* et *Goarem voan.*

Mise à Prix. . . . . 3.500 fr.

5e Lot. — Au *Danen*, une Prairie, *Prat ar foën*, et un Taillis, *Brouscoat.*

Mise à Prix . . . . . 800 fr.

6e Lot. — Au lieu de *Kerasquer*, **une Propriété Rurale**, comprenant sous bâtiments et terres 30 h. environ.

Mise à Prix . . . . . 32.000 fr.

7e Lot. — A *Croaz-an-Eujen*, une Parcelle de terre de 2 h. 85 a.

Mise à Prix. . . . . 1.500 fr.

8e Lot. — Aux mêmes dépendances, 2 Parcelles de terre de 3 h. 16 a. 15 c

Mise à Prix. . . . . 2.000 fr.

9e Lot. — Aux mêmes dépendances, *Goarem Bouillennou Bouar*, de 4 h. 44 a. 90 c.

Mise à Prix. . . . . 2.700 fr.

Faculté de réunion de lots.

Etude de Me AUTRET, notaire à Rosporden

Adjudication volontaire, en l'étude et par le ministère de Me AUTRET, notaire à Rosporden. — Le *Dimanche 28 Juillet 1907*, à une heure de l'après-midi, **d'une MAISON** *sise en la ville de Rosporden, rue du Moulin*, avec Remise, Ecurie, Cour, Puits et Jardin donnant sur l'étang.

Entrée en jouissance au 28 septembre prochain.

Mise à prix . . . . . 12.000 fr.

On traiterait avant l'adjudication en cas d'offres suffisantes.

Pour tous renseignements s'adresser au dit Me AUTRET, notaire.

Etude de Me LANCIEN, notaire à Carhaix

VENTE par Adjudication Volontaire, le *Dimanche 4 Août 1907*, 2 heures après-midi, en l'étude et par le ministère de Me LANCIEN, notaire à Carhaix, il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques :

I. **D'un petit Corps de Ferme,** au village de *Kergloff-bian* et dépendances, en *Kergloff*, tel qu'il est exploité par les époux Jean-Louis Salaün, moyennant le prix annuel de 285 fr., outre l'acquit des contributions.

Mise à Prix. . . . . 6.000 fr.

II. **D'un autre petit Corps de Ferme,** au village de *Coatilouarn* et dépendances, en *Plounévézel*, tel qu'il est exploité par les époux Jean-Marie Balem, moyennant 120 fr. l'an, outre l'acquit des contribution.

Mise à Prix. . . . . 2.500 fr.

On pourra traiter de gré à gré avant le jour fixé ci-dessus.

S'adresser : pour visiter les biens aux fermiers, et pour tous renseignements et traiter, à Me LANCIEN, chargé de la vente.

Etude de Me PAUL LE BOUAR, notaire à Gourin, docteur en droit.

A vendre par adjudication publique et volontaire, en l'étude et par le ministère de Me LE BOUAR, notaire à Gourin, le *Mercredi 31 Juillet*, à une heure de l'après-midi, en un seul lot.

Une jolie **métairie**, située au village de *Tévénou*, en la commune de GOURIN.

Métairie d'une contenance de 21 hectares et d'un revenu de 660 fr.

Mise à prix . . . **15.000** fr.

A Vendre par adjudication publique et volontaire, en l'étude et par le ministère de Me LE BOUAR, notaire à Gourin, le *Dimanche 8 Septembre 1907*, à une heure de l'après-midi, en un seul lot.

1° Une **Belle MAISON** *située à Toul-an-Hy, ville de Gourin*, maison d'une longueur de 14 mètres, composée d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'un grenier ; 2° Une Cour et une Ecurie situées derrière la dite maison. — Le tout placé en bordure de la route de Gourin à Carhaix.

Les immeubles ci-dessus sont loués moyennant 450 fr. l'an à François Bernard.

Mise à prix . . . . 7.000 francs

A Vendre par adjudication volontaire, en l'étude et par le ministère de Me LE BOUAR, notaire à Gourin, le *Dimanche 8 Septembre 1907*, à 2 heures de l'après-midi, en deux lots, **différents Immeubles** ci-après désignés :

1er lot. — **Une jolie Métairie** *située au village de Kervidiern, en Le Saint*, d'un revenu annuel de 375 francs.

Mise à prix . . . . 7.000 francs

2e lot. — **Un petit Corps de Ferme** *situé au village de Kerbars, en Spézet*, d'un revenu de 95 francs, impôts en sus.

Mise à prix . . . . 1.600 francs

Pour tous renseignements, s'adresser à Me LE BOUAR, notaire à Gourin.

Vins de Table

ROUGE ET BLANC

Garantis vrais BORDEAUX

Adhémar de MONTEIL

PROPRIÉTAIRE - RÉCOLTANT

Pavillon du Haut-Rocher

Saint-Etienne-du-Lisse

CASTILLON (Gironde)

L'ART de GUÉRIR

Une Lecture nécessaire.

Demandez le *Journal de Médecine Française* qui indique le moyen pour guérir **la faiblesse nerveuse**, les Maladies de **l'Estomac, du Cœur, le Rhumatisme, les Douleurs,** etc. Envoi *gratuit* sur demande adressée 19, rue de la Pépinière, à Paris.

FAITES *tous les jours* LE **REPAS du MATIN** AU **RÉNOVATEUR VIGOR** *GRANULÉ* LE PLUS NATUREL LE PLUS SAIN DE TOUS **LES ALIMENTS**

CHEZ TOUS LES ÉPICIERS

2'50 la Boite

Dépôt : 18, Rue Duperré PARIS

VIENT DE PARAITRE : **LA SURDITÉ EST VAINCUE**

Sous ce titre, le journal *La Médecine des Sens* publie une étude sensationnelle sur une nouvelle méthode qui guérit radicalement la surdité, **la dureté de l'ouïe**, les écoulements, **les bourdonnements d'oreilles.**

Envoi gratuit du journal à toute demande adressée au Directeur, 19, rue de la Pépinière, à Paris.

LA PHTISIE ET LES MALADIES DE POITRINE

Dans une étude du plus haut intérêt, le *Journal des Forces vitales* signale en ce moment une nouvelle méthode qui guérit **la Phtisie**, l'Emphysème, **la Bronchite**, l'Asthme, le **Catarrhe** et toutes les maladies des voies respiratoires. Ce journal est envoyé gratuitement sur demande adressée au Directeur de l'Institut de Régénération, 37, rue Labruyère, à Paris.

COMPAGNIE ÉLECTRIQUE

D'ÉCLAIRAGE & DE FORCE

Société Anonyme au Capital de 600.000 francs

Siège Social et Direction : 1, Rue Victor-Hugo, RENNES

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

De **4.500** Actions de **100** fr. chacune

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. BOUTRY, Ingénieur honoraire des Chemins de fer de l'Ouest, rue Albert, 7, Rennes, *Président.*

GUITTET, Ingénieur, Chef d'Exploitation des Tramways à vapeur d'Ille-et-Vilaine, rue Le Bastard, 9, Rennes, *Administrateur.*

MM. LANDRESSE, Entrepreneur de peinture, 50, rue d'Antrain, Rennes, *Administrateur.*

ROUSSEL, Industriel, 22, rue Pasteur, Fougères, *Administrateur.*

DIRECTION ET SERVICES TECHNIQUES

M. PRUGNAUD, Ingénieur, ex-Directeur des Tramways électriques de Rennes.

La Société a pour objet : *L'établissement de l'éclairage électrique et la distribution de la force motrice.*

Elle a pour objet initial, avec le capital à souscrire, l'établissement et l'exploitation de l'éclairage électrique et la distribution des forces motrices dans les villes de :

LOUDÉAC, CARHAIX, QUIBERON, JOSSELIN, LOCMINÉ, MARTIGNÉ-FERCHAUD, CANCALE.

Les concessions d'éclairage que la Société possède dans les villes de Paimbœuf Basse-Indre et Saint-Méen donnent déjà des résultats très satisfaisants.

Tout fait espérer que dans un laps de temps rapproché, il pourra être payé aux actionnaires un dividende de 6 %.

Les souscriptions sont reçues :

1° Au Siège de la Société, 1, rue Victor-Hugo, Rennes ;

2° Aux Agences du Crédit Lyonnais et de la Société Générale à Rennes.

Les versements se font :

1° Un quart en souscrivant ;

2° Le reste sera appelé par le Conseil d'Administration, à mesure des besoins.

NOTA. — La notice a été publiée, conformément à la Loi, au *Bulletin du Journal Officiel* du 3 Juin 1907.

La notice explicative et les statuts seront adressés immédiatement aux personnes qui en feront la demande.

POUR LES ACHETEURS SÉRIEUX

ART BRETON

Tout le Mobilier

Créations — Exécutions

A. ELY-MONBET

Assoc. Bret. U. R. B. ‖ Salon du Mobilier, Paris 1905. Congrès U. R. B. Carnac 1906.

CHATEAU DE CAUREL (Côtes-du-Nord)

Représt à Mexico : **L. ELY.**

LIVRAISON DIRECTE — PRIX DE FABRIQUE

SCULPTURE — Ferronnerie — FAIENCES — BRODERIE — *Modelage, gravures*

Exécution de tous travaux de tous styles

Documents sur demande.

Avantage aux membres de Soc. bretonnes.

Ech^on : Etagère bret. sculptée 0.58 × 0.50 franco domicile 15.90 remb^t 0 60.

EXPERTISES

pour Partages et Renables

ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE, LES ACCIDENTS ET SUR LA VIE

Représentation des meilleurs Maisons de Vins et Spiritueux

" FINE REDEMPTOR "

MACHINES AGRICOLES MARÉCHAL

François HERVÉ

Propriétaire-Cultivateur

LA CHAPELLE-NEUVE par Plougonver

(Côtes-du-Nord)

MAISON ALLAIN

Rue du Pavé, CARHAIX

BICYCLETTES DE TOUTES MARQUES

Fusils et Revolvers

Ecrèmeuses et Machines à Coudre

SPÉCIALITÉ DE TREMPE POUR MACHINES AGRICOLES

Réparations en tous genres

PIÈCES DE RECHANGE

Prix Modérés

ANCIENNE MAISON LE SAUZE

KERDILÈS

Place des Halles, Carhaix

Menuiserie. — Ebénisterie

Sommiers. — Matelas. — Plumes & Duvets

Meubles en tous genres toujours en magasin.

Cercueils et Réparations

Grand Hôtel de la Tour d'Auvergne

CARHAIX

J. ADAM, Propriétaire

Correspondance du *Touring-Club Anglais* et du *Touring-Club de France.*

Table d'Hôte à toute heure

Garage pour vélos ; Fosses pour automobiles ; Omnibus à tous les trains ; Voitures de louage.

Brezonek a gomzer

ENGLISH SPOKEN

A very confortable Hotel for travellers

Moderate fares

LA

Médecine Végétale

par les Sucs et Principes vitaux des Plantes.

La Méthode Végétale qui depuis de nombreuses années obtient tant de succès dans les guérisons des maladies chroniques, se trouve décrite dans le célèbre ouvrage intitulé : « *La Médecine Végétale* ».

Tous les malades désespérés et découragés trouveront dans ce livre un moyen certain et radical pour se guérir sans drogues funestes, sans poisons qui fatiguent le corps, épuisent les nerfs et délabrent l'estomac, *sans opération*, ni mutilation mais à l'aide de *sucs végétaux* et *sèves régénératrices*, qui réparent les forces, fortifient l'organisme et purifient le sang.

Parmi les chapitres les plus importants, il convient de citer : **Maladies de la Peau.** *Dartres, Eczéma, Vices du sang,* etc. **Tumeurs.** *Glandes,* **Maladies spéciales de la Femme,** etc. *Goutte, Rhumatisme, Epilepsie,* **Maladies contagieuses,** *Voies urinaires, Cystites, Prostatites, Gravelle, Diabète, Anémie, Bronchite, Asthme, Dyspepsie, Gastralgies, Constipation, Hémorrhoïdes, Hydropisie, Albuminurie,* etc., etc.

Avec ce livre, chacun peut devenir son **propre médecin,** *se soigner et se guérir seul* de toutes les maladies chroniques, sans médicaments qui empoisonnent, mais par cette médication bienfaisante qui répand son action naturelle dans toutes nos cellules et dans tous nos organes, par ces précieux sucs des plantes qui infiltrent dans nos veines : **FORCE, VIGUEUR ET SANTÉ.**

Dans un but de vulgarisation scientifique et humanitaire, *La Médecine Végétale, fort volume de 352 pages,* est envoyée *franco* contre **0,60 centimes** en timbres-poste, adressés au Dr de la *Pharmacie Vivienne,* **16, Rue Vivienne, PARIS.**

Manufacture d'Orgues à tuyaux de Pianos & d'Harmoniums

Hermann WOLF, *QUIMPER*

18, Place Saint-Corentin (en face la Cathédrale)

Piano réclame. . . . . 475 fr.
Piano marque **Pleyel** . . . . . 1,075 fr.
Prochainement le **Piano démocratique** sera lancé sur le marché. *Le piano sera fabriqué dans nos ateliers, par des ouvriers et avec des bois du pays.*

Isolateurs réclame, le jeu de 4. . 1 fr. 95

Lutherie de Mirecourt :

Violon entier avec sa boîte, archet, colophane et jeu de cordes. . . . . 15 fr. 90
Mandoline, depuis. . . . . 8 fr.
Cordes de mandolines et de violon.
Cordes de soie, depuis. . . . . 0 fr. 30
Chanterelle ajustée. . . . . 0 fr. 75

TOUTE LA MUSIQUE MODERNE ET ANCIENNE. Remises de 10 °/o et 60 °/o.

Location de musique, livrable à domicile, tous les mois, dans tout le Finistère, au prix de Paris

ABONNEMENT pour l'entretien des pianos à dates fixes. . . . . { *QUIMPER,* 4 accords par an / *Département,* 3 — — } **12 fr.**

Un ancien Accordeur de la maison CAVEAU est attaché à la Maison.

Remise à neuf d'un piano :

Mécanique complète et **réglage** . . 95 fr.
Cordes et **chevilles** . . . . . 95 fr.
Claviers feutre et **blanchissage** . . 35 fr.
Replaquage ivoire . . . . . 65 fr.
Replaquage celluloïd. . . . . 35 fr.
Recollage d'un sommier de chevilles ou d'attache, pinçage et accords au diapason . . . . . 95 fr

---

PROTHÈSE ET CHIRURGIE DENTAIRES

Henri BAVARD

DENTISTE

2, Quai de Léon, à MORLAIX

Visible tous les jours non fériés de 9 à 5 heures.

CHARCUTERIE — COMESTIBLES

Restaurant

C. GEOFFROY

Rue du Sel - CARHAIX

PRODUITS DE 1re QUALITÉ

Prix Modérés

Costumes Bretons

POUR HOMMES

COSTUME DE SCAËR

Noir et velours, ou noir et broderies, de **50** à **70** francs le haut de costume.

S'adresser à M. EVENOU, *drapier à Scaër.*

COSTUME DE QUIMPER

Bleu et velours, ou bleu, velours et broderies, de **50** à **70** francs le haut de costume.

S'adresser à M. MICHEL LAZ, *tailleur au bourg de Coray.*

Pour Bragou-Braz de drap et Guêtres, s'adresser à :

J. RAVALEC, drapier à Coray.
Michel LAZ, tailleur à Coray.
GOURVEST, au bourg de Gouézec.

Ces costumes sont ceux adoptés de préférence par les Bardes.

GRAND HOTEL DE BRETAGNE

le plus rapproché de la gare

10, rue Victor Massé — LORIENT

TENU PAR

Mme LE CONTE-BOZELLEC

Garages. — Confort moderne. — Téléphone : 65. — Bains. — Chambres noires. — Omnibus à tous les trains.

COMPAGNIE D'ASSURANCES

"LE SOLEIL"

44, rue de Châteaudun, PARIS

INCENDIES, VIE et ACCIDENTS

Représentant : SAMUËL PALIERN, *négociant en vins et spiritueux, à* **Gourin** et Agent Général pour les cantons de *Carhaix, Maël-Carhaix, Rostrenen, Callac, Huelgoat* et *Châteauneuf.*

Des Agents sérieux sont demandés.

GRAND CHOIX D'ARMES

COUTELLERIE

MACHINE A COUDRE

GRITZNER

ROTATIVE

à très grande vitesse

La plus nouvelle et la meilleure

MACHINE DU MONDE

Vente à terme, Réparations

MARIE Aîné

Place Emile-Souvestre et 1, Rue Pont-Notre-Dame

MORLAIX (Finistère)

ORNEMENTS D'ÉGLISES, BRONZES ET ORFÈVRERIE

CHEMINS DE CROIX, CRÈCHES, STATUES

Encens, Mèches, Braise pour Encensoirs, Cire

G. LE POULLOUIN

18, Rue de la Trinité « GUINGAMP »

RÉPARATIONS DE VASES ET OBJETS SACRÉS.

ORFÈVRERIE DE TABLE, ARGENT MASSIF ET ARGENTÉ

La Dorure, la Réargenture des Couverts et Orfèvrerie de Table, le Bronzage, le Vernis doré sur métaux, sont exécutés dans mon Atelier et garantis sur facture.

TARIF DE RÉARGENTURE DES COUVERTS ET CAFÉS

Poids d'argent garanti (par douzaine)

60 grammes, le couvert, **2** fr. — 72 gr., le couv., **2** fr. **25.** — 84 gr., le couv., **2** fr. **50.** — 100 gr., le couv., **3** fr. — CAFÉS, 12 gr., l'unité **0** fr. **50.** — 18 gr., **0** fr. **60.** — LOUCHES, **3** à **5** fr.

MINIATURES PHOTO-BIJOUX, MONTURES OR, ARGENT, IMITATION

Edouard ROUILLARD

Marchand-Tailleur — CARHAIX

Complets Haute-Nouveauté sur mesure depuis **45** fr.

Pardessus, Manteaux et Pélerines en caoutchouc sans odeur et en tissus imperméabilisés non caoutchoutés

pour Hommes et Dames.

Vestons Alpaga et Coutil, Pantalons toile nationale et Treillis blanc

Grand Choix de Costumes Enfants dernière création, depuis l'âge de 3 ans

GRAND CHOIX DE CHEMISES, FAUX-COLS, MANCHETTES, GANTS ET CRAVATES

Bandelettes Alpines pour Cyclistes et Chasseurs

Chapellerie, Chapeaux de feutre, souple et impers. Casquettes, Chapeaux de paille et de toile.

SPÉCIALITÉ de VÊTEMENTS de TRAVAIL

HORLOGERIE, BIJOUTERIE, LIBRAIRIE

A. CROC

CARHAIX (Finistère)

Grand choix d'articles pour Communions, Médailles, Chapelets, Dizaines, Cachets.

GRANDE NOUVEAUTÉ { **Broches, Epingles de Cravates, Parures de Boutons, Boîtes d'Allumettes, Maroquinerie, ornés de la Statue de LA TOUR d'AUVERGNE.**

Grand choix de Bijoux pour Mariage, avec brillants et Perles Parures et Bouquets en fleurs d'oranger.

Abonnements sans frais à toutes les revues périodiques.

Machine à coudre NEW-HOME. — Mekanikou da vriat gant rabat braz, gwarantet 5 bla.

CONSTRUCTION AGRICOLE DE LANDERNEAU

E. BELBÉOC'H

Ingénieur-Constructeur

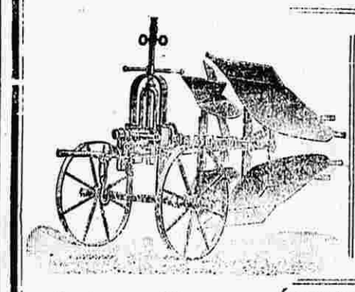

— 200 Médailles — GRAND PRIX *Exposition Internationale*

BRABANTS

PERFECTIONNÉS BREVETÉS.

Herses Canadiennes

et à Hérisson

EXTIRPATEURS A DENTS FIXES ET A DENTS FLEXIBLES

Houes et Semoirs extensibles

BROYEURS — HACHE-PAILLE

Toutes mes **Charrues ÉMIETTEUSES** *ont le corps en acier trempé, et les versoirs à écartement variable ; la glissière en acier plat. Comme travail elles sont absolument supérieures à toutes les charrues connues.* (Demander les références.)—*Représentant à Carhaix :* **Louis LE BESCOND.**

HORS CONCOURS : Exposition Nationale de Pontivy (2 Novembre 1905)

INSTRUMENTS ARATOIRES — BENVIOU ARAT

A. BERNET-CHAROY et ses FILS, Constructeurs

à l'USINE DE MORLEY, par Dammarie (Meuse)

" THE BERNETT "

Nouveau Bisoc perfectionné Breveté S. G. D. G.

A ve engalet en eur gerzet ;
A labour en holl douarou ;
A ra eun ero pa gerer: 50 °/o a labour en gounid

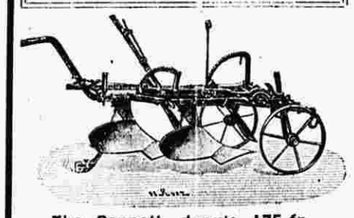

The Bernett, depuis 175 fr.

Houes à cheval, Butteurs
Scarificateurs, Extirpateurs
Déchaumeuses
Herses articulées tout acier
Rouleaux ondulés et lisses

Rouleau ondulé " BERNET "

TÉLÉGRAPHE — *ENVOI FRANCO DU CATALOGUE* — TÉLÉPHONE

MACHINES A BATTRE

EN BOUT ET EN TRAVERS, A MANÈGE & A MOTEUR.

BROYEURS D'AJONCS

PRESSOIRS & MOULINS À POMMES

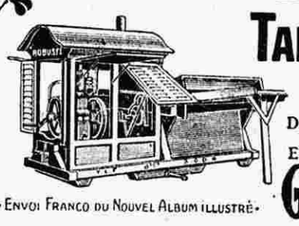

TANVEZ-LEVER & FILS

USINES HYDRO-ÉLECTRIQUES

DE LA TOURELLE ET DE PONT-EZER,

GUINGAMP

(CÔTES-DU-NORD)

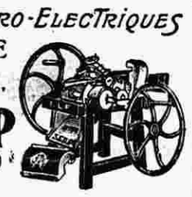

· ENVOI FRANCO DU NOUVEL ALBUM ILLUSTRÉ ·

PARIS 1878 - MÉDAILLE D'ARGENT. St BRIEUC 1881 - Gd DIPL. D'HON^R VANNES 1885 - MÉDAILLE D'OR. ETC-ETC. — St BRIEUC 1905 - MÉDAILLE DE VERMEIL (1er Prix). PONTIVY 1905 - Gd DIPLÔME D'HONNEUR. RENNES 1906 - 1re MÉDAILLE COLLABORATEUR.

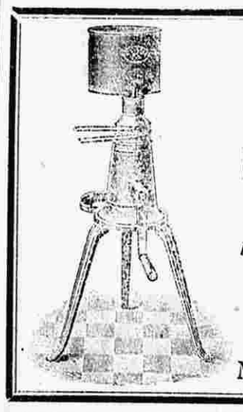

TUD DIVAR ar MEAZ

euz a gantoniou KALLAK ha MAEL-KERAEZ

EN TI LOUIS AR BOULC'H

en Parrez PLUSKELLEK, e kafet :

Digwanerezed-Leaz **LISTER ;** *ha re all a bep sort adalek 100 lur, gwarantisset.*

Haderezed **ERER-BRABANT** a bep sort kalite hag a bep sort priz

Mekanikou da labourat douar en pep stum.

COMPTOIR AGRICOLE DE BRETAGNE

TÉLÉPH. 2-26

Vve Ch. MARÉCHAL

21, Boulevard National à SAINT-BRIEU

Ecrémeuse LANZ

la plus simple de toutes les écrémeuses

VENTE A L'ESSAI

Faucheuses, Moissonneuses, Lieuses DEERING

Les plus *légères,* les plus *pratiques,* les plus *solides*

En magasin, tous instruments de première marque. — Catalogue franco.

Représentants du Comptoir à Carhaix :

Mme Vve GUILLOU & FILS

Sur le Château

FORGE ET CHARRONNAGE. — RÉPARATIONS

Bénviou labour-douar mod nevez parfeteet

MAGNIER-BEDU

Ijiner-Gwerer

en GROSLAY Seine-et-Oise)

Erer-Brabant simpl ha doubl

merk « JUPITER » *evid douarou hag a beg*

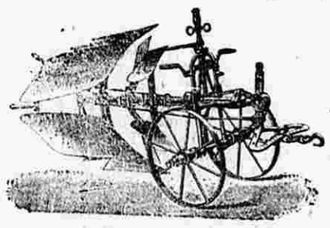

Diskuezadegou Enntre-broiou EN LIÈGE 1905, ha MILAN 1906

PRIZIOU BRAZ

Draillerez irvin nevez didorrapl he c'hern
Draillerez-grizion gant troerez diabarz
a c'hall mala 3000 lur an heur

ÉRER-BRABANT eur SOC'H ha daou SOC'H

giz an Amerik, evid douarou gleb

Labour dispar, gant an neubeuta poan

Erer-Daousoc'h, Trisoc'h, Dizoulerezed, Ogejou dir, Kultivatourien kanadian var resorchou, Ruillou tôl ha potinn, Dic'hriziennerezed, etc.

Ar C'hatalog gant poltrejou ha diskleriadurez evit netra, var goulen

Gwerzer evitan : Charles ROYER, KERAEZ

Les Tablettes Lass

La vogue de cet excellent remède va toujours grandissant.

Son action est en effet souveraine contre la **Constipation,** les **maladies du Foie,** de **l'Estomac,** des **Intestins.**

Avez-vous des **lourdeurs d'estomac,** des **gaz,** des **digestions pénibles ?** Prenez des **TABLETTES LASS.**

Avez-vous des **gonflements d'intestin,** de l'**oppression,** des **étouffements,** des **vertiges ?** Prenez le soir une **TABLETTE LASS.**

Ce purgatif nouveau qui est en même temps **dépuratif, digestif, rafraichissant, vermifuge** a pour résultat de maintenir le ventre toujours libre **d'épurer et de fortifier le sang** et d'assurer le bon fonctionnement de tous nos organes.

C'est le plus efficace, le plus agréable et le plus économique des purgatifs.

Mode d'emploi une à deux tablettes le soir en mangeant.

Pour plus de détails consulter la notice qui accompagne chaque boîte.

Prix : 1 fr. 25

Dépôt : Pharmacie LE JANNE, à CARHAIX. — Pharmacie LE GAC, à CALLAC et dans toutes les Pharmacies.

Machines à tricoter

de tous Systèmes — Apprentissage gratuit

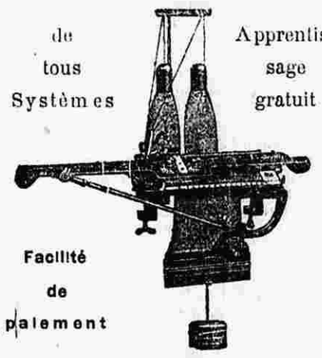

Facilité de paiement

Mme CORBEL

6, Rue Longue de Bourrette, 6

MORLAIX

(*Voir les Modèles au Magasin*)

Carhaix, Imprimerie du Peuple
Le Gérant : Louis GOURLET.

Pour légalisation des signatures ci-contre — **En Mairie de Carhaix, le** — **190**